LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 Limoges

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale des actionnaires de la société Legrand,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LEGRAND S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle sont les suivants :

- pour les deux cabinets : des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires par placement privé ;
- pour Deloitte & Associés: la mission de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce, des attestations établies à la demande des entités et portant sur des informations comptables ainsi qu'une mission de diagnostic d'un référentiel sans lien avec la production de l'information comptable et financière;
- pour PricewaterhouseCoopers Audit : une mission de revue de la documentation de la politique de prix de transfert.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill et des marques à durée de vie indéfinie

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les actifs incorporels du Groupe sont notamment constitués des marques à durée de vie indéfinie (1.408 millions d'euros) ainsi que de « goodwill » répartis par zones géographiques (3.930 millions d'euros).

Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, dont les évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de flux de trésorerie des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés ces actifs, et par conséquent, sur la détermination de leurs valeurs d'utilité.

LEGRAND S.A.

Les modalités des tests de perte de valeur, réalisés annuellement ainsi qu'à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur, et les principales hypothèses retenues, sont présentées en notes 3.1.1 et 3.2. Ces tests sont sensibles aux hypothèses utilisées, notamment celles relatives :

- à l'évolution future du chiffre d'affaires, en volume comme en valeur, du taux de royalties pour les marques, et plus généralement des flux de trésorerie liés à l'exploitation de ces actifs,
- à la détermination d'un taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs,
- et aux modalités de regroupement des UGT pour la réalisation des tests de dépréciation.

Dans le contexte de la stratégie de croissance externe du groupe, l'appréciation de la valeur d'utilité de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif au regard du bilan consolidé, et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction pour déterminer les hypothèses utilisées pour réaliser les tests de dépréciation.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour réaliser les tests de perte de valeur. Nous avons également vérifié la cohérence des données retenues pour ces tests avec celles des budgets établis par la direction du Groupe.

Nous avons également apprécié la cohérence et la pertinence de l'approche retenue par la direction pour regrouper les UGT au niveau desquelles sont réalisés les tests de perte de valeur. Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de l'importance d'un risque de perte de valeur qui est variable selon les UGT.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la direction dans ses tests, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation, le taux de royalties, et le taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées et de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec la direction du contrôle de gestion du Groupe.

Nous avons également testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs effectués par le Groupe.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés sur la valorisation des « *goodwill* » et des marques à durée de vie indéfinie, les hypothèses sous-jacentes et les analyses de sensibilité.

Identification et évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés dans le cadre de l'acquisition de Milestone

Risque identifié

Dans le contexte de sa stratégie de croissance externe, le Groupe réalise régulièrement des acquisitions. En particulier, le 2 août 2017, le Groupe a finalisé l'acquisition de la société américaine Milestone AV Technologies LLC (« Milestone ») pour un montant de 1.032 M€.

L'allocation provisoire du prix d'acquisition de Milestone a été réalisée au cours de l'exercice et a donné lieu à la comptabilisation d'actifs dont notamment 616 M€ de « goodwill », 73 M€ de marques, 49 M€ de brevets et 204 M€ d'autres immobilisations incorporelles, tel que décrit dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Cette note présente également les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprises.

L'allocation du prix d'acquisition de Milestone constitue un point clé de l'audit compte tenu de la matérialité de l'opération et dans la mesure où elle implique de la part de la direction du Groupe des estimations et des jugements pour allouer le prix d'acquisition aux actifs acquis et passifs assumés. En particulier, l'évaluation des actifs incorporels se fonde sur des techniques de valorisation reposant sur des hypothèses d'activité et de rentabilité.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des principaux documents juridiques liés à l'acquisition de Milestone afin d'identifier des clauses spécifiques ayant un impact sur la détermination du prix d'acquisition et sa comptabilisation.

Nous avons procédé à un audit du bilan d'ouverture de Milestone et avons procédé à une revue de l'harmonisation des principes comptables avec ceux du Groupe.

Avec l'implication de nos experts en évaluation, nous avons procédé à :

- une analyse de la méthodologie mise en œuvre par le Groupe afin d'identifier les actifs acquis et les passifs assumés de Milestone ;
- une évaluation de la compétence et de l'indépendance de l'expert accompagnant le Groupe dans ses travaux ;
- une évaluation des jugements et hypothèses clés utilisés, notamment dans les modèles de valorisation des actifs incorporels en lien avec les pratiques du secteur et de la zone géographique considérée;
- une analyse des taux de rentabilité attendus des différentes classes d'actifs de la société acquise, pondérés par leur juste valeur pour vérifier la cohérence des valeurs relatives des actifs incorporels et du goodwill.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés sur cette acquisition.

Vérification du rapport sur la gestion du Groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Legrand par l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 6 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 13ème année de sa mission sans interruption, et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 15ème année de sa mission sans interruption, compte tenu de sa fusion avec le cabinet Coopers & Lybrand Audit en 2003, soit, pour les deux cabinets, la 12ème année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport complémentaire au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport. Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine, le 07 février 2018 Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

/\land

Jean-François Viat

Edouard Sattler

PricewaterhouseCoopers Audit



LEGRAND
COMPTES CONSOLIDES
31 DECEMBRE 2017

Chiffres clés consolidés	2
Compte de résultat consolidé	4
Bilan consolidé	5
Tableau des flux de trésorerie consolidés	7
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	8
Notes annexes aux états financiers consolidés	9

(en millions d'euros)	2017	2016
Chiffre d'affaires	5 520,8	5 018,9
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	1 104,9	978,5
En % du chiffre d'affaires	20,0 %	19,5 %
	20,1 % avant acquisitions*	
Résultat opérationnel	1 025,6	934,0
En % du chiffre d'affaires	18,6 %	18,6 %
Résultat net part du Groupe ajusté ⁽²⁾	625,7	567,3
En % du chiffre d'affaires	11,3 %	11,3 %
Résultat net part du Groupe	711,2	628,5
En % du chiffre d'affaires	12,9 %	12,5 %
Cash flow libre ⁽³⁾ normalisé ⁽⁴⁾	735,2	623,9
En % du chiffre d'affaires	13,3 %	12,4 %
Cash flow libre ⁽³⁾	695,8	673,0
En % du chiffre d'affaires	12,6 %	13,4 %
Dette financière nette au 31 décembre ⁽⁵⁾	2 219,5	957,0

^{*} A périmètre 2016.

- (1) Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel ajusté des amortissements et dépréciations liés aux revalorisations d'actifs lors des acquisitions et des autres impacts sur le compte de résultat liés aux acquisitions ainsi que, le cas échéant, des pertes de valeurs de goodwill.
- (2) Le résultat net part du Groupe ajusté ne prend pas en compte l'effet net favorable des produits et charges d'impôt non récurrents significatifs consécutifs aux évolutions annoncées de la fiscalité, principalement en France et aux Etats-Unis. Cet effet net favorable est ajusté car il ne reflète pas une performance sous-jacente.
- (3) Le cash flow libre est défini comme la somme des flux de trésorerie des opérations courantes et du produit résultant des cessions d'actifs, minorée des investissements et des frais de développement capitalisés.
- (4) Le cash flow libre normalisé est défini comme la somme des flux de trésorerie des opérations courantes, sur la base d'un besoin en fonds de roulement représentant 10 % du chiffre d'affaires des 12 derniers mois à structure et taux de change constants et rapporté à la période considérée, et du produit résultant des cessions d'actifs, minorée des investissements et des frais de développement capitalisés.
- (5) La dette financière nette est définie comme la somme des emprunts courants et des emprunts non courants minorée de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des valeurs mobilières de placement.

La réconciliation des chiffres clés consolidés avec les états financiers est disponible en annexe du communiqué des résultats annuels 2017.



La réconciliation du résultat net part du Groupe ajusté avec le résultat net part du Groupe est présentée également dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	2017	2016
Résultat net part du Groupe ajusté	625,7	567,3
Produit d'impôt lié à la revalorisation mécanique des passifs d'impôt différés sur les marques consécutive à l'annonce de baisses du taux d'impôt sur les sociétés, principalement en France	26,4	61,2
Produit d'impôt résultant du remboursement de la taxe sur les dividendes payée depuis 2013, net de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés en 2017 en France	18,3	0,0
Produit net d'impôt lié aux évolutions fiscales aux Etats- Unis, principalement des effets comptables liés aux revalorisations mécaniques des passifs et actifs d'impôt différé	40,8	0,0
Total ajustements	85,5	61,2
Résultat net part du Groupe	711,2	628,5

	Période de 12 mois close le	
(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Chiffre d'affaires (notes 2.1 et 2.2)	5 520,8	5 018,9
Charges opérationnelles (note 2.3)		
Coût des ventes	(2 627,0)	(2 381,0)
Frais administratifs et commerciaux	(1 511,6)	(1 364,7)
Frais de recherche et développement	(252,1)	(237,7)
Autres produits (charges) opérationnels	(104,5)	(101,5)
Résultat opérationnel	1 025,6	934,0
Charges financières	(92,1)	(101,3)
Produits financiers	13,7	10,9
Gains (pertes) de change	(8,3)	6,5
Résultat financier	(86,7)	(83,9)
Résultat avant impôts	938,9	850,1
Impôts sur le résultat (note 2.4)	(224,2)	(218,6)
Résultat des entités mises en équivalence	(1,5)	(1,3)
Résultat net de la période	713,2	630,2
Dont :		
- Résultat net part du Groupe*	711,2	628,5
- Intérêts minoritaires	2,0	1,7
Résultat net par action (euros) (note 4.1.3)	2,669	2,359
Résultat net dilué par action (euros) (note 4.1.3)	2,646	2,339

^{*} Se référer au tableau figurant en page 3 du présent document.

Etat du résultat global de la période

	Période de 12 mois close le		
(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016	
Résultat net de la période	713,2	630,2	
Eléments du résultat global pouvant être appelés à un reclassement ultérieur dans la section résultat net			
Réserves de conversion	(333,5)	36,2	
Impôts sur éléments directement reconnus en capitaux propres Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans la section résultat net	(16,2)	(2,1)	
Ecarts actuariels (note 4.5.1.1)	7,6	(13,8)	
Impôts différés sur écarts actuariels	(5,1)	0,4	
Résultat global de la période	366,0	650,9	
Dont :			
- Groupe	364,3	649,1	
- Intérêts minoritaires	1,7	1,8	



(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
ACTIF		
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles (note 3.1)	2 294,0	1 880,0
Goodwill (note 3.2)	3 930,3	3 121,9
Immobilisations corporelles (note 3.3)	622,4	597,4
Titres mis en équivalence	15,5	2,2
Autres titres immobilisés	19,6	19,7
Autres actifs non courants	10,0	5,3
Impôts différés (note 4.7)	104,0	102,5
Total Actifs non courants	6 995,8	5 729,0
Actifs courants		
Stocks (note 3.4)	747,4	670,6
Créances clients et comptes rattachés (note 3.5)	624,9	564,2
Créances d'impôt courant ou exigible	48,0	41,1
Autres créances courantes (note 3.6)	184,1	164,8
Valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Autres actifs financiers courants	1,1	1,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3.7)	823,0	940,1
Total Actifs courants	2 428,5	2 382,4
Total Actif	9 424,3	8 111,4

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social (note 4.1)	1 067,2	1 069,3
Réserves (notes 4.2 et 4.3.1)	3 644,6	3 227,8
Réserves de conversion (note 4.3.2)	(573,2)	(240,0)
Capitaux propres revenant au Groupe	4 138,6	4 057,1
Intérêts minoritaires	9,5	9,3
Total Capitaux propres	4 148,1	4 066,4
Passifs non courants		
Provisions non courantes (notes 4.4 et 4.5.2)	148,6	127,4
Avantages postérieurs à l'emploi (note 4.5.1)	153,6	166,0
Emprunts non courants (note 4.6.1)	2 457,1	1 550,7
Autres passifs non courants	0,0	0,0
Impôts différés (note 4.7)	621,1	636,2
Total Passifs non courants	3 380,4	2 480,3
Passifs courants		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	612,9	558,3
Dettes d'impôt courant ou exigible	37,7	30,8
Provisions courantes (note 4.4)	75,3	82,4
Autres passifs courants (note 4.8)	583,7	546,2
Emprunts courants (note 4.6.2)	585,4	346,4
Autres passifs financiers courants	0,8	0,6
Total Passifs courants	1 895,8	1 564,7
Total Passif	9 424,3	8 111,4

	Période de 12 mois clos	
(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat net de la période	713,2	630,2
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
- Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles (note 2.3)	99,8	97,1
- Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (note 2.3)	66,6	47,4
- Amortissements et dépréciations des frais de développement capitalisés (note 2.3)	32,7	30,5
- Amortissement des charges financières	1,8	2,4
- Perte de valeur des <i>goodwill</i> (note 3.2)	0,0	0,0
- Variation des impôts différés non courants	(50,9)	(36,7)
- Variation des autres actifs et passifs non courants (notes 4.4 et 4.5)	38,0	33,7
- Pertes (gains) de change latents	0,6	(16,2)
- Résultat des entités mises en équivalence	1,5	1,3
- Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	16,4	0,9
- (Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	0,1	0,8
Variation du besoin en fonds de roulement :		
- Stocks (note 3.4)	(55,7)	36,4
- Créances clients et comptes rattachés (note 3.5)	(30,1)	18,8
 Dettes fournisseurs et comptes rattachés 	44,1	15,7
- Autres actifs et passifs opérationnels (notes 3.6 et 4.8)	(14,4)	(30,5)
Flux de trésorerie des opérations courantes	863,7	831,8
- Produit résultant des cessions d'actifs	10,3	2,1
- Investissements (notes 3.1 et 3.3)	(144,6)	(126,3)
– Frais de développement capitalisés	(33,6)	(34,6)
 Variation des autres actifs et passifs financiers non courants 	3,8	14,1
- Acquisition de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) (note 1.3.2)	(1 638,0)	(407,4)
Flux de trésorerie des opérations d'investissements	(1 802,1)	(552,1)
- Augmentation de capital et prime d'émission (note 4.1.1)	16,9	8,3
 Cession (rachat) d'actions propres et contrat de liquidité (note 4.1.2) 	1,8	(81,8)
- Dividendes payés par Legrand (note 4.1.3)	(317,1)	(307,1)
 Dividendes payés par des filiales de Legrand 	(1,5)	(1,9)
 Nouveaux financements long terme (note 4.6) 	1 402,7	0,0
- Remboursement des financements long terme (note 4.6)	(305,7)	(7,6)
- Frais d'émission de la dette	(9,7)	0,0
 Cession (acquisition) de valeurs mobilières de placement 	0,0	2,5
 Augmentation (diminution) des financements court terme (note 4.6) 	100,6	(5,5)
 Acquisition de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales (note 1.3.2) 	(0,6)	(23,4)
Flux de trésorerie des opérations financières	887,4	(416,5)
Effet net des conversions sur la trésorerie	(66,1)	(9,0)
Variation nette de la trésorerie	(117,1)	(145,8)
Trésorerie au début de la période	940,1	1 085,9
Trésorerie à la fin de la période (note 3.7)	823,0	940,1
Détail de certains éléments :		
- intérêts payés* au cours de la période	84,7	85,0
- impôts sur les bénéfices payés au cours de la période	256,7	246,4

 $^{^{\}star}$ Les intérêts payés sont inclus dans les flux de trésorerie des opérations courantes.



·					Total des		
	Capital	•	Réserves de	Ecarts	•	Intérêts	capitaux
(en millions d'euros)	social		conversion	actuariels*		minoritaires	propres
Au 31 décembre 2015	1 067,7	3 057,4	(276,1)	(51,2)	3 797,8	9,6	3 807,4
Résultat net de la période		628,5			628,5	1,7	630,2
Autres éléments du résultat global		(2,1)	36,1	(13,4)	20,6	0,1	20,7
Résultat global de la période		626,4	36,1	(13,4)	649,1	1,8	650,9
Dividendes versés		(307,1)			(307,1)	(1,9)	(309,0)
Augmentation de capital et prime d'émission	1,6	6,7			8,3		8,3
Annulation d'actions propres	0,0	0,0			0,0		0,0
Cession nette (rachat net) d'actions	,						
propres et contrat de liquidité		(81,8)			(81,8)		(81,8)
Variation de périmètre**		(16,7)			(16,7)	(0,2)	(16,9)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		(0,4)			(0,4)		(0,4)
Paiements fondés sur des actions		7,9			7,9		7,9
Au 31 décembre 2016	1 069,3	3 292,4	(240,0)	(64,6)	4 057,1	9,3	4 066,4
Résultat net de la période		711,2			711,2	2,0	713,2
Autres éléments du résultat global		(16,2)	(333,2)	2,5	(346,9)	(0,3)	(347,2)
Résultat global de la période		695,0	(333,2)	2,5	364,3	1,7	366,0
Dividendes versés		(317,1)			(317,1)	(1,5)	(318,6)
Augmentation de capital et prime							
d'émission (note 4.1.1) Annulation d'actions propres (note	3,1	13,8			16,9		16,9
4.1.1)	(5,2)	(57,4)			(62,6)		(62,6)
Cession nette (rachat net) d'actions							
propres et contrat de liquidité (note 4.1.2)		64,4			64,4		64,4
Variation de périmètre**		2,9			2,9	0,0	2,9
Impôts courants sur rachats d'actions		2,3			2,0	0,0	2,3
propres		(0,4)			(0,4)		(0,4)
Paiements fondés sur des actions (note 4.2)		13,1			13.1		12.1
,	1 067 3	· ·	(E72.2)	(62.4)	-,	0.5	13,1
Au 31 décembre 2017	1 067,2	3 706,7	(573,2)	(62,1)	4 138,6	9,5	4 148,1

^{*} Nets d'impôts différés.



^{**} Correspond principalement aux augmentations des pourcentages d'intérêt par complément d'acquisition, ainsi qu'aux puts sur intérêts minoritaires.

Note 1 - Bases de préparation des comptes consolidés	10
1.1 Informations générales	10
1.2 Principes comptables	10
1.3 Périmètre de consolidation	15
Note 2 - Résultats de l'exercice	18
2.1 Chiffre d'affaires	18
2.2 Informations sectorielles	18
2.3 Principales charges opérationnelles par nature	21
2.4 Impôts sur le résultat	21
Note 3 - Détails sur les éléments non courants et courants de l'actif	23
3.1 Immobilisations incorporelles	23
3.2 Goodwill	26
3.3 Immobilisations corporelles	29
3.4 Stocks	32
3.5 Créances clients et comptes rattachés	33
3.6 Autres créances courantes	34
3.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie	34
Note 4 - Détails sur les éléments non courants et courants du passif	35
4.1 Capital social et résultat net par action	35
4.2 Plans de souscription ou d'achat d'actions et plans d'actions de performance	38
4.3 Réserves et réserves de conversion	42
4.4 Provisions	43
4.5 Avantages long terme au personnel	44
4.6 Emprunts non courants et courants	50
4.7 Impôts différés	54
4.8 Autres passifs courants	55
Note 5 - Autres informations	56
5.1 Instruments financiers et gestion des risques financiers	56
5.2 Informations relatives aux parties liées	62
5.3 Engagements hors bilan et passifs éventuels	62
5.4 Honoraires des commissaires aux comptes	64
5.5 Evénements postérieurs à la clôture	64

Note 1 - Bases de préparation des comptes consolidés

1.1 Informations générales

Legrand (« la Société ») et ses filiales (collectivement « Legrand » ou « le Groupe ») constituent le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment.

Le Groupe compte des filiales de production ou de distribution et des bureaux dans plus de 90 pays et vend ses produits dans près de 180 pays.

La Société est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges (France).

Le 31 mars 2017, le document de référence au titre de l'exercice 2016 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.17-0285.

Les présents états financiers consolidés de Legrand ont été arrêtés le 7 février 2018 par le Conseil d'administration.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

1.2 Principes comptables

Legrand est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis pour la période de douze mois close le 31 décembre 2017, conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et aux publications du Comité d'interprétations IFRS (*IFRS Interpretations Committee*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire ou par anticipation au 1^{er} janvier 2017.

Les textes publiés par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et non adoptés au niveau Européen ne sont pas applicables au Groupe.

La présentation des états financiers en normes IFRS repose sur certaines estimations comptables déterminantes. Elle exige aussi que la Direction exerce son jugement dans l'application des principes comptables du Groupe. Les domaines complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés sont indiqués en note 1.2.3.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans la note 5.1.1.2.

- 1.2.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations pouvant avoir une incidence sur les états financiers du Groupe
- 1.2.1.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2017, avec incidence sur les états financiers 2017 du Groupe

Amendement à IAS 7 - Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie.

Cet amendement consiste à inclure dans les états financiers une analyse des variations des dettes liées aux opérations financières, en détaillant d'une part les variations impactant les flux de trésorerie et, d'autre part les variations n'impactant pas les flux de trésorerie.

Cette analyse est présentée en annexe des états financiers en note 4.6.3.

1.2.1.2 Nouvelles normes, amendements ou interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2017, sans incidence sur les états financiers 2017 du Groupe

Amendement à IAS 12 - Impôts sur le résultat

En janvier 2016, l'IASB a publié un amendement à IAS 12 – Impôts sur le résultat.

Cet amendement clarifie les éléments à inclure dans les bénéfices imposables futurs estimés pour justifier la reconnaissance d'actifs d'impôt différé résultant de pertes fiscales.

1.2.1.3 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients qui remplace IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction.

IFRS 15 précise les règles de comptabilisation du chiffre d'affaires, quels que soient les types de contrat conclus par l'entité avec ses clients. Par ailleurs, elle requiert de donner des informations sur les contrats conclus, notamment dans le cas des contrats conclus sur une durée supérieure à un an, et de décrire les hypothèses utilisées par l'entité pour déterminer les montants de chiffre d'affaires à comptabiliser.

Amendements à IFRS 15 - Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients

En avril 2016, l'IASB a publié des amendements à IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients.

Ces amendements clarifient notamment la notion d'obligations de performance « non distinctes dans le cadre du contrat ». Le chiffre d'affaires résultant de telles obligations de performance est à comptabiliser comme une obligation de performance unique.

Cette norme et ses amendements sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1er janvier 2018.



IFRS 9 - Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète d'IFRS 9 – Instruments financiers qui vise à remplacer IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Cette norme couvre trois problématiques : le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers, et la comptabilité de couverture.

IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant les différentes règles d'IAS 39. Cette approche est basée sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers.

De façon inchangée par rapport à IAS 39, tous les passifs financiers peuvent être évalués au coût amorti, à l'exception des passifs financiers détenus à des fins de transaction qui doivent être évalués à la juste valeur par résultat

Par ailleurs, IFRS 9 introduit une méthode unique de dépréciation, remplaçant les différentes méthodes définies par IAS 39, et s'appliquant également, de manière simplifiée, aux actifs financiers couverts par IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients. Cette méthode repose notamment sur la notion de pertes de crédit attendues, applicable quelle que soit la qualité de crédit de l'actif financier.

Enfin, si la plupart des règles de comptabilité de couverture définies par IAS 39 restent applicables, IFRS 9 vient élargir au-delà des instruments dérivés le périmètre des instruments financiers éligibles à la comptabilité de couverture, tout en privilégiant une analyse « économique » des couvertures mises en place.

En octobre 2017, l'IASB a apporté, dans le cadre d'un amendement à IFRS 9, une clarification sur les modifications de passifs financiers. Elle précise que les modifications des passifs financiers n'entraînant pas de décomptabilisation donneront lieu systématiquement à un ajustement du coût amorti à la date de modification, et que cet ajustement doit être comptabilisé intégralement dans le compte de résultat.

Cette norme est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1er janvier 2018.

Le Groupe a examiné ces deux normes et évalué leurs impacts potentiels. L'application d'IFRS 15 et d'IFRS 9 n'aura pas d'impact matériel sur les états financiers du Groupe au 1er janvier 2018.

IFRS 16 - Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 – Contrats de location qui remplace IAS 17.

Cette nouvelle norme introduit un modèle unique de comptabilisation pour la plupart des contrats de location dont la durée est supérieure à 12 mois, consistant pour le bénéficiaire du contrat, dès lors que l'actif inclus dans le contrat de location est identifiable, et qu'il contrôle l'utilisation de cet actif, à comptabiliser à l'actif de son bilan un droit d'utilisation en contrepartie de la comptabilisation au passif de son bilan d'une dette financière.

Par ailleurs, les loyers de ces contrats de location devront être comptabilisés en partie en amortissements dans le résultat opérationnel, en partie en frais financiers dans le résultat financier.

Cette norme est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1er janvier 2019.

Le Groupe a examiné cette norme afin de déterminer ses impacts dans les états financiers et les modifications qu'elle pourrait entraîner dans les informations communiquées. Dans ce cadre, un nouveau processus Groupe de suivi et de comptabilisation des contrats de location devrait être mis en place durant l'année 2018.

1.2.1.4 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations non encore adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs

Amendement à IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié un amendement à IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions.

Cet amendement précise notamment, pour les plans de paiements en actions réglés en numéraire, que les conditions de performance non marché et les conditions de présence doivent être prises en compte dans la détermination du nombre des droits qui seront acquis par les bénéficiaires, et non dans leur juste valeur.

Par ailleurs, l'amendement ajoute que, pour les plans de paiements en actions réglés en actions, la charge IFRS 2 comptabilisée en capitaux propres n'a pas à être réduite des retenues à la source éventuellement versées par l'entité à l'administration fiscale pour le compte des bénéficiaires.

Cet amendement, qui n'a pas encore été adopté par l'Union européenne, devrait être d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Le Groupe a examiné cet amendement afin de déterminer son impact dans les états financiers et les modifications qu'ils pourraient entraîner dans les informations communiquées. Aucun impact matériel pour le Groupe n'est attendu de cet amendement.

1.2.2 Principes de consolidation

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur cette entité, c'est-à-dire qu'il dispose de droits substantifs pour diriger les activités clés de l'entité, qu'il a une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité, et lorsqu'il a la capacité d'agir sur ces rendements.

De telles entités sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Toute entité sur laquelle le Groupe exerce :

- soit une influence notable (situation qui se produit généralement lorsque la participation du Groupe représente plus de 20 % des droits de vote sans toutefois lui conférer de droits substantifs pour diriger les activités clés de l'entité);
- soit un contrôle conjoint (situation où la participation confère au Groupe des droits substantifs pour diriger conjointement avec un partenaire les activités clés de l'entité, i.e. ne confère pas au Groupe le contrôle exclusif);

est consolidée par mise en équivalence.

De telles entités sont initialement constatées au coût d'acquisition et consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.



Les éléments comptables portés dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont mesurés dans la monnaie du principal espace économique dans lequel elles exercent leurs activités (« monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

1.2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers conformes aux IFRS exige que la Direction réalise des estimations et formule des hypothèses qui se traduisent dans la détermination des actifs et des passifs inscrits au bilan, des actifs et passifs éventuels, ainsi que des produits et charges enregistrés dans le compte de résultat de la période comptable considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces estimations et ces appréciations sont régulièrement revues et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

1.2.3.1 Perte de valeur des goodwill et dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Le Groupe effectue au moins une fois par an un test de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie et des *goodwill*, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties sur leur durée d'utilité et font également l'objet de tests de dépréciation quand apparaissent certains indicateurs de dépréciation.

Des événements futurs pourraient amener le Groupe à conclure à l'existence de dépréciations ou de pertes de valeur de certains actifs incorporels associés aux activités acquises. Toute perte de valeur résultante pourrait avoir une incidence défavorable non négligeable sur la situation financière consolidée et sur le résultat opérationnel du Groupe.

Les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés (utilisés pour les tests périodiques de perte de valeur des *goodwill* et des marques à durée d'utilité indéfinie) reposent sur des estimations réalisées par la Direction sur des hypothèses clés, en particulier sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et de rentabilité moyen terme, et les taux de redevance pour les marques à durée d'utilité indéfinie.

1.2.3.2 Comptabilisation des impôts sur le résultat

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est tenu d'évaluer l'impôt sur les bénéfices dans chacun des pays où il est implanté. Cette opération consiste à estimer l'exposition réelle actuelle à l'impôt et à évaluer les différences temporelles découlant d'un traitement différent de postes, comme les produits ou les charges constatés d'avance, aux fins fiscales et comptables. Ces différences donnent lieu à des impôts différés actifs et passifs, qui sont constatés dans le bilan consolidé.



Le Groupe doit ensuite évaluer la recouvrabilité des actifs d'impôts différés sur le bénéfice imposable. Seuls sont activés les impôts différés pour lesquels la recouvrabilité est probable, sur la base des prévisions de bénéfice fiscal validées par le management.

Le Groupe n'a pas reconnu la totalité des impôts différés actifs car il n'est pas probable qu'il pourra utiliser une partie de ces actifs avant leur expiration, cette partie se composant essentiellement de pertes d'exploitation nettes reportées sur les exercices suivants et de crédits d'impôts étrangers. L'appréciation est fondée sur les estimations du management du bénéfice imposable futur par territoire d'activité et sur le délai pendant lequel les impôts différés actifs seront recouvrables.

1.2.3.3 Autres actifs et passifs soumis à estimation

Les autres actifs et passifs soumis à l'utilisation d'estimations comprennent les provisions pour retraite, la dépréciation des autres actifs (créances clients, stocks, actifs financiers), les paiements fondés sur des actions, les provisions pour risques et charges, les frais de développement capitalisés ainsi que les ristournes de fin d'année qui pourraient être accordées aux clients.

1.3 Périmètre de consolidation

1.3.1 Liste des principales sociétés consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Legrand et des 202 filiales qu'elle contrôle. La liste suivante indique les principales filiales opérationnelles consolidées au 31 décembre 2017, toutes détenues à 100 % et consolidées par intégration globale :

France		
Legrand France	France	Limoges
Legrand SNC	France	Limoges
Italie		
Bticino SpA	Italie	Varese
Reste de l'Europe		
Legrand Group Belgium	Belgique	Diegem
Legrand Group España	Espagne	Madrid
Legrand ZRT	Hongrie	Szentes
Legrand Polska	Pologne	Zabkowice
Legrand Electric	Royaume-Uni	Birmingham
Legrand LLC	Russie	Moscou
Inform Elektronik	Turquie	Istanbul
Legrand Elektrik	Turquie	Gebze

Amérique du Nord et Centrale

Finelite Inc.	Etats-Unis	Union City
Lastar Inc.	Etats-Unis	Dayton
Legrand Home Systems Inc.	Etats-Unis	Middletown
Middle Atlantic Products Inc.	Etats-Unis	Fairfield
Milestone AV Technologies LLC	Etats-Unis	Eden Prairie
Ortronics Inc.	Etats-Unis	New London
Pass & Seymour Inc.	Etats-Unis	Syracuse
Pinnacle Architectural Lighting Inc.	Etats-Unis	Denver
Raritan Inc.	Etats-Unis	Somerset
The WattStopper Inc.	Etats-Unis	Santa Clara
The Wiremold Company	Etats-Unis	West Hartford
Bticino de Mexico SA de CV	Mexique	Querétaro

Reste du Monde

Legrand Group Pty Ltd	Australie	Sydney
GL Eletro-Eletronicos Ltda	Brésil	Sao Paulo
HDL Da Amazonia Industria Eletronica Ltda	Brésil	Manaus
Electro Andina Ltda	Chili	Santiago
DongGuan Rocom Electric	Chine	Dongguan
TCL International Electrical	Chine	Huizhou
TCL Wuxi	Chine	Wuxi
Legrand Colombia	Colombie	Bogota
Legrand SNC FZE	Emirats Arabes Unis	Dubaï
Novateur Electrical and Digital Systems	Inde	Bombai

1.3.2 Evolution du périmètre de consolidation

Le calendrier d'intégration, dans les comptes consolidés, des acquisitions réalisées depuis le 1er janvier 2016 est le suivant :

2016	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Intégration globale				
Fluxpower	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	8 mois de résultat	11 mois de résultat
Primetech	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	8 mois de résultat	11 mois de résultat
Pinnacle		Au bilan uniquement	5 mois de résultat	8 mois de résultat
Luxul Wireless		Au bilan uniquement	5 mois de résultat	8 mois de résultat
Jontek		Au bilan uniquement	5 mois de résultat	8 mois de résultat
Trias		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	8 mois de résultat
CP Electronics		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	7 mois de résultat
Solarfective			Au bilan uniquement	5 mois de résultat
Mise en équivalence				
TBS		6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat

2017	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Intégration globale				
Fluxpower	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Primetech	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Pinnacle	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Luxul Wireless	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Jontek	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Trias	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
CP Electronics	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Solarfective	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
OCL	Au bilan uniquement	5 mois de résultat	8 mois de résultat	11 mois de résultat
AFCO Systems		Au bilan uniquement	5 mois de résultat	8 mois de résultat
Finelite		Au bilan uniquement	4 mois de résultat	7 mois de résultat
Milestone			Au bilan uniquement	5 mois de résultat
Server Technology				Au bilan uniquement
Mise en équivalence				
TBS	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Borri		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	8 mois de résultat

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a en particulier réalisé les acquisitions suivantes :

- Le Groupe a acquis OCL, spécialiste des solutions d'éclairage architecturales pour les bâtiments tertiaires et résidentiels haut de gamme aux Etats-Unis. OCL réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 15 millions de dollars américains ;
- Le Groupe a acquis AFCO Systems, acteur américain des armoires Voix-Données-Images (VDI) pour datacenters, spécialisé dans les solutions sur mesure. AFCO Systems réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 23 millions de dollars américains;
- Le Groupe a signé un accord de joint-venture pour le rachat de 49% de Borri, spécialiste italien des UPS. Cet accord conférant au Groupe un contrôle conjoint avec les actionnaires historiques de Borri, cette entité est consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe ;
- Le Groupe a acquis Finelite, acteur américain de premier plan des supports d'éclairage linéaires prescrits pour les bâtiments tertiaires. Finelite réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 200 millions de dollars américains;
- Le Groupe a acquis Milestone AV Technologies LLC, acteur américain de premier plan des infrastructures et de l'alimentation Audio-Vidéo (AV). Milestone a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 464,1 millions de dollars américains (se référer à la note 2 des informations financières consolidées non auditées du 30 septembre 2017 et à la note 3.2 du présent document) ; et
- le Groupe a acquis Server Technology Inc., acteur américain de premier plan des PDU (*Power Distribution Unit*) intelligents pour *datacenters*. Server Technology Inc. réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 100 millions de dollars américains.

Au total, le montant des acquisitions de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) s'est élevé à 1 638,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2017, auxquels s'ajoutent 0,6 millions d'euros d'acquisitions de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales. Le montant des acquisitions de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) s'était élevé à 407,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2016, auxquels s'ajoutaient 23,4 millions d'euros d'acquisitions de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales.

Note 2 - Résultats de l'exercice

2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 5 520,8 millions d'euros en 2017, en progression totale par rapport à 2016 de + 10,0 %, du fait d'une croissance organique (+ 3,1 %), de l'accroissement de périmètre lié aux acquisitions (+ 7,8 %) et d'effets de change défavorables (- 1,1 %).

Le chiffre d'affaires du Groupe provient en quasi-totalité de la vente de biens auprès de distributeurs généralistes ou spécialistes, dont les deux principaux représentent près de 20 % du chiffre d'affaires net consolidé. Le Groupe estime qu'aucun autre client distributeur ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

La constatation du chiffre d'affaires est effectuée lorsque le titre de propriété et le risque de perte sont transférés au client soit, généralement, à l'expédition.

Par ailleurs, le Groupe propose certaines promotions à ses clients, consistant principalement en ristournes sur volumes et en remises pour paiement rapide. Les ristournes sur volumes portent généralement sur des contrats couvrant des périodes de trois, six et douze mois, mais rarement supérieures à un an. Sur la base des réalisations de la période en cours, le Groupe impute chaque mois les ristournes estimées aux transactions sous-jacentes conduisant à l'application de ces ristournes. Ces ristournes et remises sont généralement déduites des créances dues par les clients et viennent en diminution du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires est également présenté net des retours produits strictement encadrés par des conditions commerciales définies pays par pays.

2.2 Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base du *reporting* mis à la disposition du principal décideur opérationnel et du management du Groupe.

Compte tenu du caractère local des activités de Legrand, la gestion du Groupe est organisée par pays ou groupe de pays et le *reporting* interne est réparti en cinq secteurs géographiques :

- la France ;
- l'Italie;
- le Reste de l'Europe qui comprend principalement l'Allemagne, le Benelux, l'Ibérie (qui comprend l'Espagne et le Portugal), la Pologne, le Royaume-Uni, la Russie et la Turquie ;

- l'Amérique du Nord et Centrale qui comprend le Canada, les Etats-Unis, le Mexique ainsi que les pays d'Amérique centrale ; et
- le Reste du Monde qui comprend principalement l'Amérique du Sud (qui comprend notamment le Brésil, le Chili et la Colombie), l'Arabie saoudite, l'Australie, la Chine et l'Inde.

Les quatre premiers secteurs sont placés sous la responsabilité de quatre dirigeants de secteur qui rendent compte directement au principal décideur opérationnel du Groupe.

Seul le secteur Reste du Monde fait l'objet d'un regroupement de plusieurs secteurs sous la responsabilité de dirigeants de secteur qui eux-mêmes rendent compte directement au principal décideur opérationnel du Groupe. Les modèles économiques des filiales de ces secteurs sont très similaires.

En effet, leurs ventes sont constituées de produits d'infrastructure électrique et numérique du bâtiment pour l'essentiel à destination d'installateurs électriciens principalement par l'intermédiaire de distributeurs tiers.

Période de 12 mois close le 31 décembre 2017	Secteurs géographiques					
				Amérique	Reste	
_		Europe		du Nord et	du	
(en millions d'euros)	France	Italie	Autres	Centrale	Monde	Total
Chiffre d'affaires à tiers	1 012,6	544,7	914,5	1 857,4	1 191,6	5 520,8
Coût des ventes	(386,5)	(187,8)	(513,2)	(887,0)	(652,5)	(2 627,0)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(397,7)	(162,1)	(234,3)	(641,0)	(328,6)	(1 763,7)
Autres produits (charges) opérationnels	(29,7)	(2,7)	(9,4)	(28,9)	(33,8)	(104,5)
Résultat opérationnel	198,7	192,1	157,6	300,5	176,7	1 025,6
 dont amortissements et frais et produits liés aux acquisitions 						
 enregistrés en coût des ventes 	0,0	0,0	0,0	(16,8)	0,0	(16,8)
 enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D 	(3,5)	(0,7)	(4,1)	(41,2)	(12,3)	(61,8)
 enregistrés en autres produits (charges) opérationnels 	0,0	0,0	(0,7)	0,0	0,0	(0,7)
- dont perte de valeur des goodwill						0,0
Résultat opérationnel ajusté	202,2	192,8	162,4	358,5	189,0	1 104,9
 dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles 	(27,2)	(17,4)	(13,6)	(15,5)	(25,4)	(99,1)
 dont amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles 	(4,8)	(3,8)	(1,5)	(3,1)	(1,1)	(14,3)
 dont amortissements et dépréciations des frais de développement 	(21,7)	(8,8)	(1,5)	0,0	(0,7)	(32,7)
- dont charges liées aux restructurations	(9,1)	0,1	1,0	(3,9)	(9,3)	(21,2)
Investissements	(38,5)	(24,8)	(25,4)	(27,4)	(28,5)	(144,6)
Frais de développement capitalisés	(20,1)	(8,9)	(2,3)	0,0	(2,3)	(33,6)
Immobilisations corporelles nettes	178,4	119,7	93,7	101,6	129,0	622,4
Total actifs courants	663,8	120,3	411,7	525,2	707,5	2 428,5
Total passifs courants	882,5	194,7	172,1	275,5	371,0	1 895,8

Période de 12 mois close le 31 décembre 2016

Secteurs géographiques

remode de 12 mois close le 31 décembre 2016	Secteurs geographiques					
_				Amérique	Reste	
_		Europe		du Nord et	du	
(en millions d'euros)	France	Italie	Autres	Centrale	Monde	Total
Chiffre d'affaires à tiers	977,8	529,4	844,6	1 496,7	1 170,4	5 018,9
Coût des ventes	(360,8)	(186,8)	(478,3)	(701,9)	(653,2)	(2 381,0)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(386,5)	(157,9)	(223,0)	(513,4)	(321,6)	(1 602,4)
Autres produits (charges) opérationnels	(24,6)	(2,4)	(9,5)	(20,2)	(44,8)	(101,5)
Résultat opérationnel	205,9	182,3	133,8	261,2	150,8	934,0
 dont amortissements et frais et produits liés aux acquisitions 						
 enregistrés en coût des ventes 	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
 enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D 	(3,2)	(0,2)	(5,0)	(22,9)	(13,2)	(44,5)
 enregistrés en autres produits (charges) opérationnels 	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- dont perte de valeur des goodwill						0,0
Résultat opérationnel ajusté	209,1	182,5	138,8	284,1	164,0	978,5
 dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles 	(26,0)	(18,2)	(13,8)	(12,7)	(25,8)	(96,5)
 dont amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles 	(2,4)	(3,6)	(0,6)	(2,5)	(1,0)	(10,1)
 dont amortissements et dépréciations des frais de développement 	(21,9)	(7,5)	(0,6)	0,0	(0,5)	(30,5)
- dont charges liées aux restructurations	(8,7)	(1,3)	(5,7)	(0,8)	(8,6)	(25,1)
Investissements	(33,1)	(30,1)	(14,3)	(25,3)	(23,5)	(126,3)
Frais de développement capitalisés	(21,5)	(7,6)	(3,5)	0,0	(2,0)	(34,6)
Immobilisations corporelles nettes	174,3	116,4	86,1	78,6	142,0	597,4
Total actifs courants	826,3	124,1	327,2	398,2	706,6	2 382,4
Total passifs courants	689,8	173,7	129,2	217,3	354,7	1 564,7

2.3 Principales charges opérationnelles par nature

Les charges opérationnelles comprennent les catégories de coûts suivantes :

	Période de 12 mois close le		
(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016	
Consommation de matières premières et composants	(1 768,3)	(1 592,2)	
Charges de personnel	(1 411,3)	(1 299,1)	
Autres charges externes	(1 001,1)	(921,7)	
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(99,8)	(97,1)	
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(99,3)	(77,9)	
Charges liées aux restructurations	(21,2)	(25,1)	
Perte de valeur des goodwill	0,0	0,0	
Autres	(94,2)	(71,8)	
Total des charges opérationnelles	(4 495,2)	(4 084,9)	

Les « autres » charges opérationnelles contiennent principalement les dotations et reprises des dépréciations stocks (note 3.4), des dépréciations clients (note 3.5), et des provisions pour risques (note 4.4). Par ailleurs, en 2017, les « autres » charges opérationnelles incluent l'impact non récurrent du reversement de la revalorisation des stocks de Milestone.

Les effectifs moyens du Groupe en 2017 représentaient 37 356 personnes (35 902 en 2016), dont 30 085 effectifs moyens de *back office* et 7 271 effectifs moyens de *front office* (respectivement 28 883 et 7 019 en 2016).

2.4 Impôts sur le résultat

La charge d'impôts s'analyse comme suit :

	Période de 12	mois close le
(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Impôts courants :		
En France	(27,6)	(44,9)
A l'étranger	(244,6)	(205,1)
Total	(272,2)	(250,0)
Impôts différés :		
En France	30,9	33,6
A l'étranger	17,1	(2,2)
Total	48,0	31,4
Imposition totale :		
En France	3,3	(11,3)
A l'étranger	(227,5)	(207,3)
Total	(224,2)	(218,6)

Le total des impôts sur le résultat est de (309,7) millions d'euros en 2017 et (279,8) millions d'euros en 2016, une fois ajusté des effets favorables non récurrents suivants :

- l'effet comptable favorable d'un produit d'impôt de 26,4 millions d'euros en 2017 et de 61,2 millions d'euros en 2016 lié principalement à la revalorisation mécanique des actifs et passifs d'impôts différés sur les marques consécutive à l'annonce de baisses du taux d'impôt sur les sociétés, principalement en France :
- l'effet comptable favorable d'un produit d'impôt de 18,3 millions d'euros en 2017 résultant du remboursement de la taxe sur les dividendes payée depuis 2013, net de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés en 2017 en France ; et
- l'effet comptable favorable d'un produit net d'impôt de 40,8 millions d'euros en 2017 lié aux évolutions fiscales aux Etats-Unis, principalement des effets comptables liés aux revalorisations mécaniques des passifs et actifs d'impôt différé.

Le rapprochement entre la charge d'impôts totale de la période et l'impôt calculé au taux normal applicable en France s'analyse comme suit, sachant que le résultat avant impôts s'élève à 938,9 millions d'euros au 31 décembre 2017 (850,1 millions d'euros au 31 décembre 2016) :

	Période de 12	Période de 12 mois close le			
_(Taux d'imposition)	31 décembre 2017	31 décembre 2016			
Taux normal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %			
Augmentations (diminutions):					
- impact des taux étrangers	(5,85 %)	(5,07 %)			
- éléments non imposables	0,40 %	0,61 %			
- éléments imposables à des taux spécifiques	(0,13 %)	0,34 %			
- autres	2,32 %	2,88 %			
	31,17 %	33,19 %			
Effet sur les impôts différés :					
- des changements de taux d'imposition	(7,67 %)	(7,07 %)			
- de la reconnaissance ou non d'actifs d'impôts	0,38 %	(0,41 %)			
Taux d'imposition effectif	23,88 %	25,71 %			

Le taux d'imposition effectif est de 33,00 % en 2017 et 32,90 % en 2016, une fois ajusté des effets mentionnés précédemment.

Note 3 - Détails sur les éléments non courants et courants de l'actif

3.1 Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Marques	1 810,3	1 697,8
Brevets	81,7	24,8
Autres immobilisations incorporelles	402,0	157,4
Valeur nette à la fin de la période	2 294,0	1 880,0

3.1.1 Marques à durée d'utilité indéfinie et définie

Les marques Legrand et Bticino représentent près de 98 % de la valeur totale des marques à durée d'utilité indéfinie. Ces marques à durée d'utilité indéfinie sont d'utilisation internationale. De ce fait, chacune d'entre elles contribue à l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

Elles sont appelées à contribuer indéfiniment à la trésorerie future du Groupe, dans la mesure où il est envisagé de continuer à les utiliser indéfiniment. Une revue de la durée d'utilité de ces marques est faite régulièrement par le Groupe.

Les marques qui ont une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité estimée entre :

- 10 ans lorsque la Direction envisage de les remplacer progressivement par une des marques principales du Groupe ; et
- 20 ans lorsque la Direction n'envisage le remplacement par une des marques principales du Groupe que sur le long terme, ou si en l'absence d'une telle intention, elle suppose que ces marques peuvent être menacées par un concurrent sur le long terme.

Les dotations aux amortissements relatives aux marques sont comprises dans les frais administratifs et commerciaux du compte de résultat.

Les marques s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Valeur brute au début de la période	1 917,8	1 852,9
- Acquisitions	184,3	52,2
- Ajustements	0,0	0,0
- Cessions	0,0	0,0
- Effet de conversion	(59,7)	12,7
Valeur brute à la fin de la période	2 042,4	1 917,8
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(220,0)	(186,9)
- Dotations	(33,4)	(27,8)
- Reprises	0,0	0,0
- Effet de conversion	21,3	(5,3)
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(232,1)	(220,0)
Valeur nette à la fin de la période	1 810,3	1 697,8

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à ce jour sur ces marques.

Les marques à durée d'utilité indéfinie font l'objet, de manière individuelle, d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de perte de valeur, le Groupe se réfère à la méthode des redevances (« *Relief from Royalty Approach* »). Cette méthode s'appuie sur l'idée que si une société possède un actif tel qu'une marque, elle n'a pas à payer des redevances pour bénéficier des avantages liés à son utilisation. Le montant théorique de ces redevances est assimilé aux revenus potentiels qui seraient générés par la marque, dont la valeur est testée, si elle était détenue par un tiers.

Pour la période close au 31 décembre 2017, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie sont les suivants :

	Valeur d'utilité		
Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
Valeur d'utilité	1 408,0	9,5 à 10,3 %	2,9 à 3,1 %

Pour la période close le 31 décembre 2017, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme (évolution défavorable de 50 points de base pour ces deux facteurs) a été menée individuellement pour chaque marque à durée de vie indéfinie et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.



Pour la période close au 31 décembre 2016, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie étaient les suivants :

		Valeur d'utilité		
Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini	
Valeur d'utilité	1 408,0	9,2 à 10,0 %	2,9 à 3,1 %	

Pour la période close le 31 décembre 2016, aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.1.2 Brevets

Les brevets s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Valeur brute au début de la période	619,5	591,2
- Acquisitions	67,1	25,1
- Cessions	0,0	0,0
- Effet de conversion	(13,7)	3,2
Valeur brute à la fin de la période	672,9	619,5
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(594,7)	(589,2)
- Dotations	(5,6)	(2,7)
- Reprises	0,0	0,0
- Effet de conversion	9,1	(2,8)
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(591,2)	(594,7)
Valeur nette à la fin de la période	81,7	24,8

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à ce jour sur ces brevets.

3.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Elles incluent notamment :

- des coûts liés aux projets de développement (relatifs à la conception et aux tests de produits nouveaux ou améliorés). Ils sont amortis linéairement à compter de la date de vente du produit sur la période de ses bénéfices attendus, celle-ci n'excédant pas 10 ans. Les coûts liés aux projets qui ne répondent pas aux critères de capitalisation d'IAS 38 sont comptabilisés en frais de recherche et développement de l'exercice au cours duquel ils sont encourus;
- des logiciels. Le plus souvent acquis auprès d'un fournisseur externe, ils sont amortis généralement sur une durée de 3 ans ;
- des relations clients. Elles sont reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises, lorsque l'entité acquise bénéficie de relations contractuelles avec des clients clés. Ces relations clients sont évaluées

sur la base d'un modèle de flux de trésorerie actualisés et sont amorties sur une période comprise entre 3 et 20 ans.

Les autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Frais de développement capitalisés	353,0	349,7
Logiciels	129,3	115,0
Autres	353,0	84,0
Valeur brute à la fin de la période	835,3	548,7
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(433,3)	(391,3)
Valeur nette à la fin de la période	402,0	157,4

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces éléments.

3.2 Goodwill

Pour déterminer le *goodwill* résultant de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe applique la méthode du *goodwill* partiel dans laquelle le *goodwill* résulte de la différence entre, d'une part, le coût d'acquisition du regroupement d'entreprises, et, d'autre part, la quote-part du Groupe dans le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Dans cette méthode, aucun *goodwill* n'est affecté aux minoritaires. Les variations de pourcentage d'intérêt dans une société contrôlée sont comptabilisées directement en capitaux propres sans constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les *goodwill* font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des *goodwill* (unités génératrices de trésorerie) correspond au pays ou à un groupe de pays, lorsqu'il s'agit d'un ensemble de marchés homogènes ou d'une zone économique disposant d'une direction commune.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de cinq ans et d'une valeur terminale calculée à partir des données de la dernière année. Ces flux sont issus des plans à moyen terme revus par le management du Groupe, et ce en cohérence avec les dernières données externes disponibles sur l'évolution attendue des marchés dans lesquels le Groupe opère. Au-delà de cette période de 5 ans, les flux sont extrapolés en appliquant un taux de croissance à l'infini.

Le Groupe détermine ses taux d'actualisation selon le modèle d'évaluation des actifs financiers. Les calculs sont réalisés par pays, sur la base des données de marché observées et des évaluations d'organismes spécialisés (données moyennes sur les 3 dernières années). Le coût de la dette utilisé dans les calculs est le même pour tous les pays (égal au coût de la dette du Groupe).



Les goodwill s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
France	688,0	685,8
Italie	381,5	381,5
Reste de l'Europe	327,2	341,4
Amérique du Nord et Centrale	1 911,6	1 038,9
Reste du Monde	622,0	674,3
Valeur nette à la fin de la période	3 930,3	3 121,9

La France, l'Italie, et l'Amérique du Nord et Centrale constituent chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) à part entière, tandis que les zones Reste de l'Europe et Reste du Monde incluent chacune plusieurs UGT.

Dans les zones Reste de l'Europe et Reste du Monde, aucun *goodwill* alloué de façon définitive à une UGT n'est supérieur à 10 % du *goodwill* total. Au sein de ces deux zones, les UGT les plus significatives sont l'Amérique du Sud, la Chine et l'Inde.

Les variations des goodwill s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Valeur brute au début de la période	3 159,9	2 814,0
- Acquisitions	1 510,6	385,1
- Ajustements	(486,0)	(63,6)
- Effet de conversion	(216,7)	24,4
Valeur brute à la fin de la période	3 967,8	3 159,9
Pertes de valeur au début de la période	(38,0)	(37,7)
- Perte de valeur	0,0	0,0
- Effet de conversion	0,5	(0,3)
Pertes de valeur à la fin de la période	(37,5)	(38,0)
Valeur nette à la fin de la période	3 930,3	3 121,9

Les ajustements correspondent à la différence entre l'allocation définitive et provisoire du goodwill.

Les variations des *goodwill* pour la période close le 31 décembre 2017 intègrent notamment le *goodwill* provisoire de Milestone dont le détail se présente comme suit :

Goodwill provisoire	723	616
Prix d'acquisition payé*	1 210	1 032
Actif net total hors goodwill provisoire	487	416
Autres passifs nets	30	25
Dette financière nette	(9)	(8)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32	27
Créances clients et comptes rattachés	71	61
Stocks	60	51
Immobilisations corporelles	26	22
Autres immobilisations incorporelles	239	204
Brevets	58	49
Marques	86	73
	(en millions de dollars américains)	(en millions d'euros)

^{*} Ce montant, net du cash acquis, doit se lire 1 201 millions de dollars américains.

Les impacts de l'allocation du prix d'acquisition de Milestone dans le compte de résultat consolidé du Groupe (charges sans incidence sur la trésorerie) sont les suivants :

- impacts récurrents à partir de 2017 (5 mois) jusqu'en 2026 : amortissement des actifs incorporels de 25,8 millions de dollars américains par an (cet impact diminuant à partir de 2027) ;
- impact non récurrent (2017 uniquement) : reversement de la réévaluation des stocks de 18,9 millions de dollars américains.

D'après la définition du résultat opérationnel ajusté, ces charges sans incidence sur la trésorerie n'ont aucun impact sur le résultat opérationnel ajusté du Groupe.

En 2017, Milestone a réalisé un résultat opérationnel ajusté de 21,8 %.

Les allocations définitives de prix d'acquisition, réalisées au plus tard un an à compter de la date du regroupement d'entreprises, s'établissent comme suit (hors réévaluations de stocks) :

	Période de 12 mois close le		
(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016	
- Marques	184,3	52,2	
- Impôts différés sur marques	(22,4)	(15,6)	
- Brevets	67,1	25,1	
- Impôts différés sur brevets	(6,2)	(7,0)	
- Autres immobilisations incorporelles	266,5	0,0	
- Impôts différés sur autres immobilisations incorporelles	(18,9)	0,0	
- Immobilisations corporelles	0,0	10,6	
- Impôts différés sur immobilisations corporelles	0,0	(1,8)	

Pour la période close au 31 décembre 2017, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des *goodwill* sont les suivants :

	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable			Valeur d'utilité	
		Valeur nette comptable du <i>goodwill</i>	Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini	
France		688,0	8,4 %	2 %	
Italie		381,5	9,1 %	2 %	
Reste de l'Europe	Valeur d'utilité	327,2	7,8 à 19,7 %	2 à 5 %	
Amérique du Nord et Centrale		1 911,6	10,3 %	3,2 %	
Reste du Monde		622,0	9,1 à 15,7 %	2 à 5 %	
Valeur nette à la fin de la périod	e	3 930,3			

Pour la période close le 31 décembre 2017 aucune perte de valeur n'a été comptabilisée, y compris dans les UGT qui connaissent un contexte macro-économique difficile ou incertain.

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les taux de marge opérationnelle (évolution défavorable de 50 points de base pour ces trois facteurs) a été menée individuellement pour chaque UGT et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2016, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des goodwill étaient les suivants :

	déterminer la comp			Valeur d'utilité	
		Valeur nette comptable du <i>goodwill</i>	Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini	
France		685,8	8,2 %	2 %	
Italie		381,5	8,8 %	2 %	
Reste de l'Europe	Valeur d'utilité	341,4	7,1 à 17,1 %	2 à 5 %	
Amérique du Nord et Centrale		1 038,9	9,4 %	3,2 %	
Reste du Monde		674,3	8,5 à 19,1 %	2 à 5 %	
Valeur nette à la fin de la période	•	3 121,9			

Pour la période close le 31 décembre 2016 aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité respective. Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions légères	25 ans
Constructions traditionnelles	40 ans
Matériel industriel	8 à 10 ans
Outillage	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les actifs acquis dans le cadre de contrats de location financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs, sont capitalisés sur la base de la valeur actualisée du loyer minimal et sont amortis sur la période la plus courte entre la durée du contrat de location ou la durée d'utilité déterminée suivant les règles en vigueur dans le Groupe.

3.3.1 Analyse des variations des immobilisations corporelles

	31 décembre 2017					
(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours et autres	Total	
Valeur brute						
Au début de la période	56,9	622,5	1 721,7	300,4	2 701,5	
- Acquisitions	0,0	7,1	33,9	90,5	131,5	
- Cessions	(1,2)	(18,3)	(46,0)	(11,2)	(76,7)	
 Transferts et changements du périmètre de consolidation Effet de conversion 	2,4 (2,5)	31,4 (15,0)	83,9 (47,0)	(51,9) (21,0)	65,8 (85,5)	
A la fin de la période	55,6	627,7	1 746,5	306,8	2 736,6	
Amortissements et dépréciations						
Au début de la période	0,0	(413,2)	(1 498,3)	(192,6)	(2 104,1)	
- Dotations	0,0	(18,5)	(67,1)	(14,2)	(99,8)	
- Reprises	0,0	14,4	45,1	9,9	69,4	
 Transferts et changements du périmètre de consolidation 	0,0	(5,8)	(20,9)	(12,4)	(39,1)	
- Effet de conversion	0,0	8,4	35,5	15,5	59,4	
A la fin de la période	0,0	(414,7)	(1 505,7)	(193,8)	(2 114,2)	
Valeur nette						
Au début de la période	56,9	209,3	223,4	107,8	597,4	
- Acquisitions / Dotations	0,0	(11,4)	(33,2)	76,3	31,7	
- Cessions / Reprises	(1,2)	(3,9)	(0,9)	(1,3)	(7,3)	
 Transferts et changements du périmètre de consolidation 	2,4	25,6	63,0	(64,3)	26,7	
 Effet de conversion 	(2,5)	(6,6)	(11,5)	(5,5)	(26,1)	

Sur la totalité de ces immobilisations corporelles, un montant de 4,0 millions d'euros est disponible à la vente au 31 décembre 2017. Ces biens disponibles à la vente sont valorisés à la valeur la plus faible entre la valeur de marché (diminuée du coût de cession) et la valeur nette comptable.

55,6

213,0

240,8

113,0

622,4

A la fin de la période

31 décembre 2016

_(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours et autres	Total
Valeur brute					
Au début de la période	60,3	595,1	1 699,9	272,4	2 627,7
- Acquisitions	0,2	4,0	38,7	70,3	113,2
- Cessions	(0,2)	(3,8)	(60,3)	(12,9)	(77,2)
 Transferts et changements du périmètre de consolidation 	(4,0)	22,7	37,6	(32,0)	24,3
- Effet de conversion	0,6	4,5	5,8	2,6	13,5
A la fin de la période	56,9	622,5	1 721,7	300,4	2 701,5
Amortissements et dépréciations					
Au début de la période	(9,1)	(389,3)	(1 479,6)	(187,5)	(2 065,5)
- Dotations	(0,2)	(16,4)	(66,9)	(13,6)	(97,1)
- Reprises	0,0	3,0	59,4	12,0	74,4
 Transferts et changements du périmètre de consolidation 	9,3	(8,1)	(6,4)	(1,5)	(6,7)
- Effet de conversion	0,0	(2,4)	(4,8)	(2,0)	(9,2)
A la fin de la période	0,0	(413,2)	(1 498,3)	(192,6)	(2 104,1)
Valeur nette					
Au début de la période	51,2	205,8	220,3	84,9	556,6
- Acquisitions / Dotations	0,0	(12,4)	(28,2)	56,7	16,1
- Cessions / Reprises	(0,2)	(0,8)	(0,9)	(0,9)	(2,8)
 Transferts et changements du périmètre de consolidation 	5,3	14,6	31,2	(33,5)	48,0
- Effet de conversion	0,6	2,1	1,0	0,6	4,3
A la fin de la période	56,9	209,3	223,4	107,8	597,4

3.3.2 Immobilisations corporelles correspondant à des biens loués capitalisés (contrats de location financement)

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Constructions	21,8	21,8
Autres	0,3	0,9
Valeur brute à la fin de la période	22,1	22,7
Amortissements cumulés	(12,0)	(11,7)
Valeur nette à la fin de la période	10,1	11,0

3.3.3 Obligations enregistrées au bilan découlant des contrats de location financement

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Emprunts non courants	8,0	9,6
Emprunts courants	1,3	1,3
Total	9,3	10,9

3.3.4 Echéancier des loyers minimaux relatifs aux contrats de location financement

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Moins d'un an	1,4	1,5
Un à deux ans	1,6	1,5
Deux à trois ans	1,5	1,5
Trois à quatre ans	1,5	1,5
Quatre à cinq ans	1,3	1,6
Au-delà de cinq ans	2,1	3,5
Valeur brute des loyers futurs minimaux	9,4	11,1
Dont intérêts	(0,1)	(0,2)
Valeur nette des loyers futurs minimaux	9,3	10,9

3.4 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou le coût de production, et la valeur réalisable nette. Le coût d'acquisition ou le coût de production est principalement déterminé sur la base du premier entré, premier sorti (FIFO). La valeur réalisable nette est le prix de vente estimatif dans le cadre de l'activité courante, déduction faite des frais de vente variables applicables.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les stocks sont considérés comme complètement ou partiellement obsolètes, et, pour les stocks de produits finis, lorsque leur valeur réalisable nette devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les stocks s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Matières premières, fournitures et emballages	289,7	254,2
Produits semi-finis	87,4	85,7
Produits finis	491,0	447,4
Valeur brute à la fin de la période	868,1	787,3
Dépréciation	(120,7)	(116,7)
Valeur nette à la fin de la période	747,4	670,6

3.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis ultérieurement évalués à leur coût amorti.

Une perte de valeur peut être constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation tel que :

- des retards de paiement de la contrepartie (les pertes de valeur correspondantes étant estimées sur la base d'une table de dépréciation définissant des taux de dépréciation en fonction de la durée des retards de paiement);
- le défaut de paiement de la contrepartie ; ou
- une dégradation du rating de crédit de la contrepartie ou de son environnement économique.

Les créances clients s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Créances clients et comptes rattachés	703,9	640,7
Dépréciation	(79,0)	(76,5)
Valeur nette à la fin de la période	624,9	564,2

Le Groupe a recours à des contrats de cession de créances pour se protéger du risque de non recouvrement.

489,4 millions d'euros de créances clients ont été transférés dans le cadre de ces contrats de cession de créances sur l'exercice 2017. Les frais en résultant, comptabilisés dans le résultat financier, ont représenté un montant inférieur à 1,0 million d'euros.

Au 31 décembre 2017, les caractéristiques des contrats de cession de créances ont permis au Groupe, conformément à la norme IAS 39, de décomptabiliser des créances clients pour un montant de 95,2 millions d'euros (102,9 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les créances clients dont l'échéance est dépassée s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Echéances inférieures à 3 mois	117,6	109,6
Echéances comprises entre 3 et 12 mois	30,5	30,5
Echéances supérieures à 12 mois	30,0	31,8
Total	178,1	171,9

Ces créances sont dépréciées à hauteur de 71,0 millions d'euros au 31 décembre 2017 (67,3 millions d'euros au 31 décembre 2016). La répartition par échéance de ces dépréciations est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dépréciations des échéances inférieures à 3 mois	13,7	9,6
Dépréciations des échéances comprises entre 3 et 12 mois	27,2	25,9
Dépréciations des échéances supérieures à 12 mois	30,0	31,8
Total	71,0	67,3

3.6 Autres créances courantes

Les autres créances courantes s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Avances au personnel	3,4	4,2
Avances aux fournisseurs	39,1	31,4
Créances fiscales (hors impôts sur le résultat)	109,8	99,6
Autres créances	31,8	29,6
Valeur nette à la fin de la période	184,1	164,8

Ces actifs sont valorisés au coût amorti.

3.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie, de dépôts à court terme et de tous les autres actifs financiers dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois. Ces autres actifs financiers, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe correspondent aux comptes bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 823,0 millions d'euros au 31 décembre 2017 (940,1 millions d'euros au 31 décembre 2016) et correspondent pour l'essentiel à des dépôts bancaires. Sur ce montant, environ 4,7 millions d'euros ne sont pas disponibles à court terme pour le Groupe au 31 décembre 2017 (10,3 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Note 4 - Détails sur les éléments non courants et courants du passif

4.1 Capital social et résultat net par action

Le capital social au 31 décembre 2017 est de 1 067 223 004 euros représenté par 266 805 751 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 266 805 751 droits de vote théoriques et 266 760 623 droits de vote exerçables (déduction faite des actions détenues par le Groupe à cette date).

Le Groupe détient 45 128 actions au 31 décembre 2017 contre 1 365 561 actions au 31 décembre 2016, soit une diminution de 1 320 433 actions correspondant :

- à l'annulation de 1 300 000 actions ;
- à la cession nette de 20 433 actions dans le cadre du contrat de liquidité (note 4.1.2.2).

Sur les 45 128 actions détenues par le Groupe au 31 décembre 2017, 5 128 actions ont été affectées selon les objectifs d'affectation décrits en note 4.1.2.1, et 40 000 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

4.1.1 Evolution du capital social

Le détail ci-dessous donne l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2017 :

	Nombre	Nominal	Valeur du capital	Prime d'émission
	d'actions		(en euros)	(en euros)
Au 31 décembre 2016	267 327 374	4	1 069 309 496	949 737 052
Souscription d'actions du plan d'options 2007	261 201	4	1 044 804	5 461 713
Souscription d'actions du plan d'options 2008	150 943	4	603 772	2 458 214
Souscription d'actions du plan d'options 2009	61 899	4	247 596	552 966
Souscription d'actions du plan d'options 2010	304 334	4	1 217 336	5 326 269
Annulation d'actions propres	(1 300 000)	4	(5 200 000)	(57 387 122)
Remboursement d'apport*				(106 459 672)
Au 31 décembre 2017	266 805 751	4	1 067 223 004	799 689 420

^{*} Quote-part des dividendes distribués en juin 2017 prélevée sur la prime d'émission.

Le conseil d'administration du 8 février 2017 a décidé l'annulation de 1 300 000 actions auto-détenues affectées à l'objectif d'annulation (actions rachetées en 2016). La différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale, soit un montant de 57 387 122 euros, a été affectée en diminution de la prime d'émission.

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions 2007 à 2010, 778 377 actions ont été souscrites au cours de l'exercice 2017, représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 16,9 millions d'euros.

4.1.2 Rachat d'actions et contrat de liquidité

Au 31 décembre 2017, le Groupe détient 45 128 actions (1 365 561 au 31 décembre 2016 dont 1 305 128 au titre de rachat d'actions et 60 433 dans le cadre du contrat de liquidité) dont le détail s'analyse comme suit :

4.1.2.1 Rachat d'actions

Au 31 décembre 2017, le Groupe détient 5 128 actions pour une valeur d'acquisition de 238 046 euros, affectées à la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance.

4.1.2.2 Contrat de liquidité

Le 29 mai 2007, le Groupe a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché Euronext Paris et conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005. A ce titre, 15,0 millions d'euros ont été alloués par le Groupe au contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2017, le Groupe détient 40 000 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 2 476 104 euros.

Les mouvements sur l'exercice 2017, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie positif de 1 850 895 euros et correspondent aux cessions, nettes d'acquisitions, de 20 433 actions.

4.1.3 Résultat net par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé, selon la méthode du rachat d'actions, en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté de l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires retenu pour les calculs exposés ci-dessus prend en compte l'impact des rachats et cessions d'actions au cours de la période et ne tient pas compte des actions auto-détenues.

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions ordinaires se présente comme suit :

P	áric	ahı	dρ	12	mais	close	ما

		31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	Α	711,2	628,5
Nombre moyen d'actions (hors auto-détention)	В	266 432 980	266 395 359
Dilution moyenne provenant des :			
- Actions de performance		1 109 736	816 291
- Options		1 251 154	1 499 504
Nombre moyen d'actions après dilution (hors auto-détention)	С	268 793 870	268 711 154
Options et actions de performance restantes en fin de période		2 829 361	3 171 684
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité durant la période		(20 433)	(1 756 152)
Actions de performance transférées durant la période		0	547 186
Résultat net par action (euros)	A/B	2,669	2,359
Résultat net dilué par action (euros)	A/C	2,646	2,339
Dividendes versés par action (euros)		1,190	1,150

Le résultat net part du Groupe bénéficie des effets favorables non récurrents suivants :

- l'effet comptable favorable d'un produit d'impôt de 26,4 millions d'euros en 2017 et de 61,2 millions d'euros en 2016 lié principalement à la revalorisation mécanique des actifs et passifs d'impôts différés consécutive à l'annonce de baisses du taux d'impôt sur les sociétés, principalement en France ;
- l'effet comptable favorable d'un produit d'impôt de 18,3 millions d'euros en 2017 résultant du remboursement de la taxe sur les dividendes payée depuis 2013, net de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés en 2017 en France ; et
- l'effet comptable favorable d'un produit net d'impôt de 40,8 millions d'euros en 2017 lié aux évolutions fiscales aux Etats-Unis, principalement des effets comptables liés aux revalorisations mécaniques des passifs et actifs d'impôt différé.

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action ajustés de ces effets sont donc :

Période de 12 mois close le

		31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat net part du Groupe ajusté (en millions d'euros)	D	625,7	567,3
Résultat net ajusté par action (euros)	D/B	2,348	2,130
Résultat net ajusté dilué par action (euros)	D/C	2,328	2,111

Comme indiqué précédemment, au cours de l'exercice 2017, le Groupe :

- a émis 778 377 actions dans le cadre de la souscription de plans d'options ; et
- a procédé à des cessions nettes de 20 433 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *prorata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2017, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le

1^{er} janvier 2017, les résultats nets par action et dilué par action auraient été respectivement de 2,666 euros et 2,640 euros au 31 décembre 2017.

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe :

- a racheté 1 300 000 actions en vue de leur annulation ;
- a émis 396 772 actions dans le cadre de la souscription de plans d'options ;
- a transféré 547 186 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, provenant de 462 290 actions rachetées sur la période et de 90 024 actions rachetées sur les périodes précédentes; et
- a par ailleurs procédé à des cessions nettes de 1 217 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *prorata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2016, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1^{er} janvier 2016, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 2,363 euros et 2,338 euros au 31 décembre 2016.

4.2 Plans de souscription ou d'achat d'actions et plans d'actions de performance

Lors de l'octroi d'options ou d'actions de performance, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date de l'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser soit le modèle mathématique Black & Scholes, soit le modèle binomial.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur l'évaluation de cette juste valeur qui est constatée en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie en réserves.

La charge comptabilisée en frais de personnel est en revanche ajustée, à chaque date de clôture (pendant la période d'acquisition des droits), pour tenir compte de l'évolution du nombre d'actions et/ou options que l'on s'attend à remettre *in fine* aux salariés.

4.2.1 Plans d'actions de performance

4.2.1.1 Plans d'actions de performance 2015, 2016 et 2017

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017
24/05/2013	24/05/2013	27/05/2016
29/05/2015	27/05/2016	31/05/2017
388 769 (1)	495 615 ⁽¹⁾	484 583 (1)
14 583 ⁽¹⁾	15 281 ⁽¹⁾	12 324 (1)
16,3 (2)	20,3 (2)	24,8 (2)
17/06/2019	17/06/2020	17/06/2021
17/06/2019	17/06/2020	17/06/2021
0	0	0
(19 329)	(12 073)	(5 925)
369 440	483 542	478 658
	24/05/2013 29/05/2015 388 769 ⁽¹⁾ 14 583 ⁽¹⁾ 16,3 ⁽²⁾ 17/06/2019 17/06/2019 0 (19 329)	24/05/2013 24/05/2013 29/05/2015 27/05/2016 388 769 (1) 495 615 (1) 14 583 (1) 15 281 (1) 16,3 (2) 20,3 (2) 17/06/2019 17/06/2020 17/06/2019 17/06/2020 0 0 (19 329) (12 073)

- (1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016 et 31 mai 2017, il a été procédé à un ajustement du nombre d'actions de performance attribuées, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce, de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des actions de performance. Par ailleurs, le nombre d'actions de performance a été réduit suite à la décision du mandataire social de renoncer à une partie des actions de performance qui lui avaient été initialement attribuées dans le cadre des plans 2015 et 2016.
- (2) Charge totale par plan évaluée à la date du Conseil d'administration avec une hypothèse de réalisation de 100 % pour chaque critère de performance. Cette charge est à étaler sur les 4 années de la période d'acquisition.

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence et de plusieurs critères de performance.

Nature des critères de performance	Description des critères de performance	Poids des cr performance 2015	
Critère de performance financière « externe »	Comparaison entre la moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la marge d'EBITDA consolidée de Legrand telle qu'elle ressort des comptes consolidés et la moyenne arithmétique des marges d'EBITDA réalisée par les sociétés composant l'indice MSCI World Capital Goods au cours de cette même période.	50 %	33 ^{1/3} %
Critère de performance financière « interne »	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans du niveau de cash flow libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel qu'il ressort des comptes consolidés.	50 %	33 ^{1/3} %
Critère de performance extra- financière	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la moyenne des taux d'atteinte annuels des priorités de la feuille de route RSE du Groupe.	0 %	33 ^{1/3} %

Les modalités de calcul du nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires sont les suivantes :

Critère de performance financière « externe »

Taux de paiement (1)	0 %	100 %	150 %
	<u>Plan 2015 :</u>	<u>Plan 2015 :</u>	<u>Plan 2015 :</u>
Ecart moyen de la marge	Inférieur ou égal à 4 points	Egal à 8,3 points	Egal ou supérieur à 10,5 points
d'EBITDA sur 3 ans en	<u>Plan 2016 :</u>	<u>Plan 2016 :</u>	<u>Plan 2016 :</u>
faveur de Legrand entre Legrand et la moyenne	Inférieur ou égal à 3,5 points	Egal à 7,8 points	Egal ou supérieur à 10,0 points
MSCI	<u>Plan 2017 :</u>	<u>Plan 2017 :</u>	<u>Plan 2017 :</u>
	Inférieur ou égal à 3,1 points	Egal à 7,4 points	Egal ou supérieur à 9,6 points

Critère de performance financière « interne »

Taux de paiement (1)	0 %	100 %	150 %	
	<u>Plan 2015 :</u>	<u>Plan 2015 :</u>	<u>Plan 2015 :</u>	
	Inférieure ou égale à 9,4 %	Egale à 12,8 %	Egale ou supérieure à 14,5 %	
Moyenne sur 3 ans de cash	<u>Plan 2016 :</u>	<u>Plan 2016 :</u>	<u>Plan 2016 :</u>	
flow libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires	Inférieure ou égale à 8,8 %	Egale à 12,2 %	Egale ou supérieure à 13,9 %	
u allalles	Plan 2017 :	Plan 2017 :	<u>Plan 2017 :</u>	
	Inférieure ou égale à 8,6 %	Egale à 12,0 %	Egale ou supérieure à 13,7 %	

Critère de performance extra-financière (applicable aux plans 2016 et 2017)

Applicable aux bénéficiaires à l'exception du dirigeant mandataire social						
Taux de paiement (1)	0 %	Entre 70 % et 100 %	Entre 100 % et 105 %	Entre 105 % et 150 %	Plafonnement à 150 %	
Taux d'atteinte moyen sur 3 ans des priorités de la feuille de route RSE du Groupe	Inférieur à 70 %	Entre 70 % et 100 %	Entre 100 % et 125 %	Entre 125 % et 200 %	Au-delà de 200 %	
Applicable au dirigeant ma	ndataire social					
Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	Entre 70 % et 90 %	Entre 90 % et 97 %	Entre 97 % et 150 %	Plafonnement à 150 %	
Taux d'atteinte moyen sur 3 ans des priorités de la feuille de route RSE du Groupe	Inférieur à 70%	Entre 70 % et 90 %	Entre 90 % et 125 %	Entre 125 % et 213 %	Au-delà de 213 %	

⁽¹⁾ Entre chaque borne définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actions de performance des plans 2015, 2016 et 2017 (soit 1 331 640 actions) seraient attribuées définitivement, cela représenterait une dilution de 0,5 % du capital de la Société au 31 décembre 2017.

4.2.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Depuis le Plan 2010, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée. Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mentionnés ci-dessous :

	Plan 2007		Plan 2008		Plan 2009		Plan 2010	
Date d'Assemblée	15/05/2007		15/05/2007		15/05/2007		15/05/2007	
Date du Conseil d'administration	15/05/2007		05/03/2008		04/03/2009		04/03/2010	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 642 578	(1)	2 024 675	(1)	1 192 066	(1)	3 279 147	(1)
dont le nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux	79 871	(1)	142 738	(1)	94 967	(1)	221 659	(1)
- Gilles Schnepp	40 880	(1)	72 824	(1)	48 460	(1)	136 828	(1)
- Olivier Bazil	38 991	(1)	69 914	(1)	46 507	(1)	84 831	(1)
Point de départ d'exercice des options	16/05/2011		06/03/2012		05/03/2013		05/03/2014	
Date d'expiration	15/05/2017		05/03/2018		04/03/2019		04/03/2020	
Prix de souscription ou d'achat	24,91 euros Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	(1)	20,21 euros Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	(1)	12,89 euros Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	(1)	21,43 euros Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	(1)
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	(2)	(3)	(2)	(3)	(2)	(3)	(2)	(3)
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2017	(1 505 297)		(1 617 420)		(843 884)		(2 063 920)	
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	(137 281)		(123 313)		(108 813)		(240 817)	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31 décembre 2017	0		283 942		239 369		974 410	

⁽¹⁾ Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016 et 31 mai 2017, il a été procédé à un ajustement du nombre et du prix d'exercice des stocks-options, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des stocks-options.

Le cours de bourse moyen pondéré lors des levées d'options réalisées au cours de l'exercice 2017 s'est élevé à 58,01 euros.

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options (soit 1 497 721 options) seraient exercées, cela représenterait une dilution maximale de 0,6 % du capital de la Société au 31 décembre 2017 (cette dilution est maximale car elle ne tient pas compte du prix de souscription de ces options).

⁽²⁾ À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde.

⁽³⁾ L'ensemble de ces plans comportait des conditions de performance. Pour plus de détails, se référer à la note 12 des comptes consolidés au 31 décembre 2014.

4.2.3 Paiements fondés sur des actions : charges IFRS 2

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 pour l'ensemble de ces plans et a, de ce fait, comptabilisé une charge de 13,1 millions d'euros sur l'exercice 2017 (7,9 millions d'euros sur l'exercice 2016). Se référer par ailleurs à la note 4.5.2 pour les plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en numéraire mis en place à partir de 2013.

4.3 Réserves et réserves de conversion

4.3.1 Réserves

Les réserves consolidées non distribuées du Groupe s'élèvent à 3 644,6 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les réserves sociales et le résultat de la période de la Société sont distribuables à hauteur de 1 005,4 millions d'euros à cette même date.

4.3.2 Réserves de conversion

Les actifs et passifs des entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture des comptes. Les comptes de résultat sont convertis aux taux de change moyens de la période comptable. Les gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont directement enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres, jusqu'à l'éventuelle perte de contrôle de ces sociétés.

La réserve de conversion intègre les fluctuations des devises ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dollar américain	(189,7)	38,0
Autres devises	(383,5)	(278,0)
Total	(573,2)	(240,0)

Le Groupe opère dans plus de 90 pays. Il est exposé principalement à une douzaine de devises autres que l'euro et le dollar américain, dont la roupie indienne, le yuan chinois, le real brésilien, la livre britannique, le rouble russe, le dollar australien, le peso mexicain, la livre turque, et le peso chilien.

Selon la norme IAS 39, un instrument financier non dérivé peut être qualifié d'instrument de couverture, uniquement au titre de la couverture contre le risque de change et sous réserve de remplir les conditions d'une comptabilité de couverture. Ainsi, dans le cadre d'une couverture d'un investissement net en devises, la partie des gains et pertes de l'instrument financier qualifié de couverture qui est considérée comme efficace doit, en application de la norme IAS 39.102, être comptabilisée en capitaux propres.

Par conséquent, la variation latente de change des obligations Yankee libellées en dollars américains est comptabilisée en augmentation des réserves de conversion pour un montant de 44,9 millions d'euros sur

l'exercice 2017, soit un solde de 45,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 venant diminuer les réserves de conversion.

Par ailleurs, dans le cadre de la couverture d'une partie de l'investissement net en livre britannique, le Groupe a recours à un instrument financier dérivé. Les écarts de change relatifs à cet instrument financier dérivé sont comptabilisés en augmentation des réserves de conversion pour un montant de 3,9 millions d'euros sur l'exercice 2017, soit un solde de 17,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 venant augmenter les réserves de conversion.

Enfin, conformément à IAS 21, les écarts de change relatifs aux créances à recevoir ou dettes à payer constituant en substance une part de l'investissement net en devises d'une entité étrangère du Groupe sont enregistrés en diminution des réserves de conversion pour un montant de 1,6 millions d'euros sur l'exercice 2017, soit un solde de 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 venant augmenter les réserves de conversion.

4.4 Provisions

La variation des provisions sur l'exercice 2017 s'analyse comme suit :

	31 décembre 2017					
(en millions d'euros)	Garanties produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	21,0	55,4	26,3	13,3	93,8	209,8
Changements du périmètre de consolidation	2,4	0,0	0,2	1,5	0,6	4,7
Dotations aux provisions	13,1	27,5	4,5	13,3	27,0	85,4
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(5,7)	(5,2)	(0,8)	(9,2)	(30,5)	(51,4)
Reprises de provisions devenues sans objet	(1,1)	(9,8)	0,0	(0,5)	(4,0)	(15,4)
Reclassements	0,4	2,2	0,0	(1,5)	0,3	1,4
Effet de conversion	(1,0)	(1,4)	(3,0)	(1,0)	(4,2)	(10,6)
A la fin de la période	29,1	68,7	27,2	15,9	83,0	223,9
dont part non courante	14,9	37,9	19,1	1,6	75,1	148,6

Les « autres » provisions contiennent des provisions pour avantages long terme au personnel, dont principalement une provision constituée au titre des plans de rémunérations pluriannuelles long terme décrits dans la note 4.5.2 pour un montant de 53,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 (se référer par ailleurs au tableau de variation des capitaux propres consolidés pour les plans d'actions de performance décrits dans la note 4.2.1).

Les « autres » provisions incluent également des provisions pour risques en matière d'environnement à hauteur de 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2017, en prévision notamment des coûts de dépollution de biens immobiliers disponibles à la vente.

La variation des provisions sur l'exercice 2016 s'analysait comme suit :

			31 déce	mbre 2016		
(en millions d'euros)	Garanties produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	18,8	56,4	14,9	12,8	110,7	213,6
Changements du périmètre de consolidation	0,7	0,0	1,5	0,0	0,0	2,2
Dotations aux provisions	7,3	20,0	10,5	11,4	27,6	76,8
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(4,5)	(12,7)	(2,7)	(9,4)	(42,6)	(71,9)
Reprises de provisions devenues sans objet	(1,6)	(9,3)	0,0	(1,2)	(4,4)	(16,5)
Reclassements	0,4	0,2	0,2	(0,7)	1,1	1,2
Effet de conversion	(0,1)	0,8	1,9	0,4	1,4	4,4
A la fin de la période	21,0	55,4	26,3	13,3	93,8	209,8
dont part non courante	10.4	36.8	23.0	2.1	55.1	127.4

Les « autres » provisions contiennent des provisions pour avantages long terme au personnel, dont principalement une provision constituée au titre des plans de rémunérations pluriannuelles long terme pour un montant de 59,0 millions au 31 décembre 2016.

Les « autres » provisions incluent également des provisions pour risques en matière d'environnement à hauteur de 9,3 millions d'euros au 31 décembre 2016, en prévision notamment des coûts de dépollution de biens immobiliers disponibles à la vente.

4.5 Avantages long terme au personnel

4.5.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les sociétés du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite. Ces régimes sont financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime au titre duquel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges lorsqu'elles sont dues. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus.



Le Groupe comptabilise l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, en résultat global de la période, conformément à IAS 19.

Les engagements sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises de qualité libellées dans la monnaie de paiement des prestations et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

Certaines sociétés du Groupe versent à leurs retraités des prestations pour soins de santé postérieures à l'emploi. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans l'une des sociétés du Groupe et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal. Ces avantages sont traités comme des avantages postérieurs à l'emploi selon le régime de prestations définies.

Les avantages au personnel concernant les avantages postérieurs à l'emploi selon le régime des prestations définies se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
France (note 4.5.1.2)	90,4	87,9
Italie (note 4.5.1.3)	38,1	39,2
Royaume Uni (note 4.5.1.4)	13,3	17,7
Etats-Unis (note 4.5.1.5)	0,0	5,1
Autres pays	19,7	24,2
Total des avantages postérieurs à l'emploi	161,5	174,1
dont part courante	7,9	8,1

Le montant total des engagements constatés au bilan s'élève à 161,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 (174,1 millions d'euros au 31 décembre 2016) ; il est analysé à la note 4.5.1.1 qui indique un engagement total de 343,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 (356,8 millions d'euros au 31 décembre 2016), diminué d'un actif total de 182,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 (182,7 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Par conséquent, les provisions enregistrées au bilan représentent la quote-part de l'engagement global restant à la charge du Groupe ; cette quote-part correspond à la différence entre l'engagement global, réévalué à chaque clôture sur une base actuarielle, et la valeur nette résiduelle des actifs gérés par les fonds ayant vocation à couvrir partiellement ces engagements.

4.5.1.1 Analyse des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, y compris les engagements courants et non courants, porte essentiellement sur la France, l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni.

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Evolution de l'engagement		
Engagement au début de la période	356,8	361,7
Coût des services	9,3	9,1
Coût de l'actualisation financière	9,3	10,4
Prestations versées ou inutilisées	(20,5)	(31,5)
Cotisations des salariés	0,3	0,4
Pertes (gains) actuariels	5,4	17,9
Réductions, liquidations, prestations spéciales de cessation d'emploi	0,0	0,0
Effet de conversion	(17,4)	(12,7)
Autres	0,5	1,5
Total des engagements à la fin de la période (I)	343,7	356,8
Valeur des actifs		
Valeur des actifs au début de la période	182,7	184,6
Rendement attendu des actifs du régime	5,6	6,2
Cotisations patronales	8,2	10,2
Cotisations des participants	0,7	0,7
Prestations versées	(13,6)	(13,0)
Gains (pertes) actuariels	13,0	4,1
Effet de conversion	(14,5)	(10,1)
Autres	0,1	0,0
Valeur des actifs à la fin de la période (II)	182,2	182,7
Engagement constaté au bilan (I) - (II)	161,5	174,1
Passif courant	7,9	8,1
Passif non courant	153,6	166,0

Les écarts actuariels d'un montant de 7,6 millions d'euros ont été comptabilisés en augmentation des capitaux propres sur l'exercice 2017 pour un montant après impôt de 2,5 millions d'euros.

Ces écarts actuariels de 7,6 millions d'euros correspondent à :

- des gains liés à des changements d'hypothèses financières pour 7,6 millions d'euros ;
- des gains liés à des changements d'hypothèses démographiques pour 1,8 millions d'euros ; et
- des pertes d'expérience pour 1,8 millions d'euros.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

- zone euro : iBoxx € Corporates AA 10+;
- Royaume Uni : iBoxx £ Corporates AA 15+;
- Etats-Unis: Citibank Pension Liability Index

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur :

- le taux d'actualisation retenu. Une diminution de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle complémentaire d'environ 15,6 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement constaté au bilan au 31 décembre 2017 ; et
- le taux de revalorisation salariale. Une augmentation de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle complémentaire d'environ 6,4 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement constaté au bilan au 31 décembre 2017.

Les versements futurs actualisés au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi du Groupe se décomposent comme suit :

Total	343,7
2022 et au-delà	286,8
2021	14,2
2020	13,9
2019	12,1
2018	16,7
(millions d'euros)	

L'impact du coût des services et des coûts financiers sur le résultat avant impôt de la période s'analyse comme suit :

	Période de 12	mois close le
(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Coûts des services	(9,3)	(9,1)
Coûts financiers nets*	(3,7)	(4,2)
Total	(13,0)	(13,3)

^{*} Le rendement attendu des actifs et les coûts financiers sont présentés pour leur montant net dans les charges financières.

Au 31 décembre 2017, l'allocation moyenne pondérée des actifs des régimes de retraite s'analyse comme suit :

(en pourcentage)	France	Royaume-Uni	États-Unis	Total pondéré
Titres de capitaux propres		44,6	66,1	54,8
Titres de créances		49,9	32,9	41,8
Fonds de compagnies d'assurance	100,0	5,5	1,0	3,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Ces actifs sont valorisés à la valeur de marché.



4.5.1.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour retraites complémentaires en France

Les provisions constituées au bilan consolidé couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein du Groupe. Le Groupe n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise.

Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre / non cadre) du salarié.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent, pour la France, à 90,4 millions d'euros au 31 décembre 2017 (87,9 millions d'euros au 31 décembre 2016). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations définies de 90,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 (88,1 millions d'euros au 31 décembre 2016), et la juste valeur de l'actif des plans de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2017 (0,2 million d'euros au 31 décembre 2016).

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Au 31 décembre 2017, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 2,8 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 1,5 % (respectivement 2,8 % et 1,6 % en 2016).

4.5.1.3 Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail en Italie

En Italie, une indemnité de fin de contrat est allouée aux salariés quel que soit le motif de la cessation de l'emploi.

Depuis janvier 2007, les indemnités de fin de contrat sont versées soit à un fonds de pension (fonds indépendant du Groupe), soit à l'Institut National de Sécurité Sociale Italienne. A compter de cette date, les cotisations effectuées au titre de l'indemnité de fin de contrat sont traitées en norme IFRS comme des régimes à cotisations définies.

Les indemnités de fin de contrat antérieures à janvier 2007 continuent d'être traitées comme des régimes à prestations définies en accord avec les normes IFRS mais en tenant compte d'une révision actuarielle qui exclut l'effet de l'augmentation future des salaires.

La provision pour indemnités de fin de contrat ainsi constituée, correspond à l'engagement de fin 2006 et à son évolution, et s'élève à 38,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 (39,2 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, le calcul de la provision est fondé sur un taux d'actualisation de 1,3 % (1,3 % en 2016).

4.5.1.4 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi au Royaume-Uni

Le régime en place au Royaume-Uni est régi par l'article 153 de la loi de Finance de 2004 et est géré dans une entité juridiquement distincte du Groupe.

Les prestations sont payées directement par les fonds constitués des cotisations de l'employeur et des salariés.

Le régime est fermé aux nouveaux entrants depuis mai 2004.

L'engagement est constitué à 2,4 % de participants actifs du régime, à 45,1 % de participants dont les droits à indemnité sont clos et à 52,5 % de retraités.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 13,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 (17,7 millions d'euros au 31 décembre 2016). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations définies de 100,4 millions d'euros au 31 décembre 2017 (103,4 millions d'euros au 31 décembre 2016) et la juste valeur de l'actif des plans de 87,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 (85,7 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Le calcul des engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Les hypothèses retenues au 31 décembre 2017 sont une augmentation des salaires de 4,2 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 2,7 % (respectivement 4,3 % et 2,9 % en 2016).

4.5.1.5 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi aux États-<u>Unis</u>

Le Groupe cotise aux États-Unis à des fonds de pension pour la retraite de ses salariés, ainsi qu'à des assurances vie et de santé en faveur de certains de ses salariés retraités.

Le principal régime « *Legrand North America Retirement Plan* » fait l'objet d'un règlement du même nom en vigueur depuis janvier 2002 et dont le dernier amendement date de janvier 2008. Les cotisations minimum au régime sont déterminées par la section 430 du Code de fiscalité « *Internal Revenue Code* ».

Pour faire face aux obligations de ce régime, le Groupe a mis en place un *Trust* avec Prudencial Financial Inc. Les actifs de ce *Trust* comprennent différents fonds d'investissement. L'administrateur du *Trust* est Legrand North America. Wiremold Company est l'administrateur du régime, et Prudential Financial Inc. le dépositaire.

Ce régime est fermé aux nouveaux entrants à compter d'août 2006 pour les salariés mensualisés et à compter d'avril 2009 pour les salariés payés à l'heure.

L'engagement est constitué à 31,3 % de participants actifs du régime, à 14,5 % de participants du régime ne cumulant plus de droits à prestations et à 54,2 % de participants retraités du régime.

La politique de financement du régime retenue est de financer au minimum le niveau requis par la loi.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 0,0 millions d'euros au 31 décembre 2017 (5,1 millions d'euros au 31 décembre 2016). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations définies de 76,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 (86,1 millions d'euros au 31 décembre 2016) et la juste valeur de l'actif des plans de 78,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 (81,0 millions d'euros au 31 décembre 2016), ramenée à la valeur de l'engagement cumulé au 31 décembre 2017.

Le calcul des engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Au 31 décembre 2017, le calcul est fondé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,5 % un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 3,6 % (respectivement 3,5 % et 3,9 % en 2016).

4.5.2 Autres avantages du personnel à long terme

Le Groupe a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en numéraire, attribués à l'expiration d'une période de 3 ans, et sous réserve du respect d'une condition de présence, aux personnes jugées clés dans le Groupe.

En complément de la condition de présence les plans peuvent, selon les cas, être soumis à la réalisation par le Groupe de conditions de performances économiques futures, avec ou sans indexation sur le cours de Bourse.

Les plans indexés sur le cours de Bourse étant réglés en numéraire, un passif a été enregistré dans les comptes en accord avec IFRS 2 et sera réévalué à chaque clôture jusqu'à dénouement des instruments. Les autres plans sont qualifiés d'avantages à long terme et sont provisionnés conformément à la norme IAS 19.

Une charge nette de 15,9 millions d'euros a été comptabilisée sur l'exercice 2017 au titre de ces plans en « résultat opérationnel ». Comme indiqué en note 4.4, le solde de la provision comptabilisée à fin décembre 2017 au titre de ces plans, y compris charges sociales, s'élève à 53,3 millions d'euros.

Se référer par ailleurs à la note 4.2.1 pour les plans d'actions de performance et à la note 4.2.3 pour la charge IFRS 2 comptabilisée sur la période.

4.6 Emprunts non courants et courants

Le Groupe mène une gestion active de ses emprunts via la diversification de ses sources de financement, afin de renforcer ses capacités de développement à moyen terme, tout en assurant sa solidité financière à long terme.

Emprunts obligataires

En février 2010, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 7 ans, soit à échéance le 24 février 2017. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 4,25 % par an et a fait l'objet d'un remboursement in fine.

En mars 2011, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 7 ans, soit à échéance le 21 mars 2018. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 4,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.



En avril 2012, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 19 avril 2022. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En décembre 2015, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 12 ans, soit à échéance le 16 décembre 2027. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,875 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juillet 2017, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 1,0 milliard d'euros, en deux tranches de 500,0 millions d'euros chacune, conclues pour des durées de 7 ans et 15 ans. Les dates d'échéance respectives de ces deux tranches remboursables in fine sont fixées au 6 juillet 2024 et au 6 juillet 2032 et leurs coupons à respectivement 0,750 % et 1,875 % par an.

En octobre 2017, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 9 octobre 2023. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 0,5 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

Obligations Yankee à 8,5 %

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400,0 millions de dollars américains, portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025. Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu, les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

En décembre 2013, le Groupe a été sollicité par des détenteurs d'obligations Yankee pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, le Groupe a décidé d'acquérir des obligations Yankee représentant au total un nominal de 6,5 millions de dollars américains. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par le Groupe.

Contrat de Crédit 2011

En octobre 2011, le Groupe a conclu avec six banques une facilité multidevises (Contrat de Crédit 2011) d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an.

En juillet 2014, le Groupe a signé un accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit 2011 avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité maximum de cette ligne de crédit revolver de 900 millions d'euros a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, et avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

La marge appliquée au-delà des taux Euribor/Libor est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe.

Par ailleurs, le Contrat de Crédit 2011 ne fait pas l'objet de covenant.

Au 31 décembre 2017, le Groupe n'utilise pas cette ligne de crédit.



4.6.1 Emprunts non courants

Ces emprunts sont comptabilisés au coût amorti sur la base de leur taux d'intérêt effectif, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette.

Les emprunts non courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Emprunts obligataires	2 100,0	1 100,0
Obligations Yankee	324,4	368,8
Autres emprunts	47,2	88,5
Emprunts non courants hors coûts d'émission de la dette	2 471,6	1 557,3
Coûts d'émission de la dette	(14,5)	(6,6)
Total	2 457,1	1 550,7

Aucun de ces emprunts ne fait l'objet de garanties.

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) sont libellés dans les monnaies suivantes, après prise en compte des instruments de couverture (se référer à la note 5.1.2.2) :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Euro	2 027,9	934,1
Dollar américain	327,8	485,0
Autres devises	115,9	138,2
Emprunts non courants hors coûts d'émission de la dette	2 471,6	1 557,3

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) au 31 décembre 2017 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires	Obligations Yankee	Autres emprunts
Un à deux ans	0,0	0,0	10,6
Deux à trois ans	0,0	0,0	12,3
Trois à quatre ans	0,0	0,0	11,0
Quatre à cinq ans	400,0	0,0	11,2
Au-delà de cinq ans	1 700,0	324,4	2,1
Emprunts non courants hors coûts d'émission	0.400.0	204.4	47.0
de la dette	2 100,0	324,4	47,2

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) au 31 décembre 2016 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires	Obligations Yankee	Autres emprunts
Un à deux ans	400,0	0,0	48,8
Deux à trois ans	0,0	0,0	16,4
Trois à quatre ans	0,0	0,0	9,3
Quatre à cinq ans	0,0	0,0	10,5
Au-delà de cinq ans	700,0	368,8	3,5
Emprunts non courants hors coûts d'émission de la dette	1 100,0	368,8	88,5

Les taux d'intérêt moyens des emprunts non courants s'analysent comme suit :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Emprunts obligataires	2,34 %	3,33 %
Obligations Yankee	8,50 %	8,50 %
Autres emprunts	2,68 %	2,62 %

4.6.2 Emprunts courants

Les emprunts courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Emprunts obligataires	400,0	300,0
Titres négociables à court terme	120,0	15,0
Autres emprunts	65,4	31,4
Total	585,4	346,4

4.6.3 Analyse des variations des emprunts non courants et courants

Les variations des emprunts non courants et courants s'analysent comme suit :

	31 décembre 2017	Flux de trésorerie	Variations n'impactant pas les flux de trésorerie			31 décembre 2016	
(en millions d'euros)			Acquisitions	Reclassements	Effet de conversion	Autres	
Emprunts non courants hors coûts d'émission de la dette	2 471,6	1 412.3	0.0	(453,0)	(45,6)	0,6	1 557,3
Emprunts courants	585,4	(214,7)	0,0	453,0	(1,7)	2,4	346,4
Total	3 057.0	1 197.6	0.0	(0.0)	(47.3)	3.0	1 903.7

4.7 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés sur la base de la différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable consolidée (méthode bilantielle).

Un actif ou un passif d'impôt différé est constaté au taux d'imposition attendu pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale si cette autorité fiscale le permet.

Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs ou des différences temporelles sur lesquels l'actif d'impôt pourra être imputé. Le Groupe devrait utiliser les actifs d'impôts différés reconnus au plus tard dans les cinq années suivant la date de clôture.

Les impôts différés constatés au bilan résultent d'écarts temporels entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan et s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Impôts différés constatés en France	(222,9)	(254,9)
Impôts différés constatés à l'étranger	(294,2)	(278,8)
Total	(517,1)	(533,7)
Origine des impôts différés :		
- Dépréciations pour stocks et créances clients	49,5	53,0
- Marges en stock	22,0	21,8
- Pertes fiscales reportables reconnues	8,4	8,0
- Leasings	(3,3)	(3,4)
- Immobilisations	(166,9)	(175,2)
- Marques	(441,1)	(480,6)
- Brevets	(7,0)	(7,0)
- Autres provisions	22,9	28,0
- Avantages postérieurs à l'emploi	31,7	39,7
- Juste valeur des instruments dérivés	(1,0)	(1,8)
- Autres	(32,3)	(16,2)
Total	(517,1)	(533,7)
- dont impôts différés actifs	104,0	102,5
- dont impôts différés passifs	(621,1)	(636,2)

Les parties courantes et non courantes des impôts différés s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Impôts différés courants	83,3	83,1
Impôts différés non courants	(600,4)	(616,8)
Total	(517,1)	(533,7)

Les pertes fiscalement reportables s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Pertes fiscales reportables reconnues	38,2	38,4
Actifs d'impôts différés reconnus	8,4	8,0
Pertes fiscales reportables non reconnues	105,1	121,0
Actifs d'impôts différés non reconnus	20,4	27,8
Pertes fiscales reportables totales	143,3	159,4

4.8 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	;	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dettes fiscales (hors impôts sur le résultat)		75,1	70,6
Salaires et charges sociales		253,1	235,4
Participation et intéressement des salariés		28,1	30,9
Fournisseurs d'immobilisations		22,0	19,6
Charges à payer		104,3	88,2
Intérêts non échus		42,8	48,5
Produits constatés d'avance		22,0	16,5
Avantages du personnel		7,9	8,0
Autres passifs courants		28,4	28,5
Total		583,7	546,2

Note 5 - Autres informations

5.1 Instruments financiers et gestion des risques financiers

5.1.1 Instruments financiers

5.1.1.1 Impact des instruments financiers

Période de 12 mois close le

		31 décembre 2017	31 décembre 2016		
	Effets sur	Effets sur les capitaux p	ropres	Effets sur	Effets sur
(en millions d'euros)	le résultat financier	Juste Valeur Conversion	Autres	le résultat financier	les capitaux propres
Créances clients et comptes rattachés	(0,8)			(1,2)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11,1	(66,1)		7,6	(9,0)
Emprunts	(80,0)	44,9		(83,4)	(11,8)
Instruments dérivés	1,9	3,9		(19,3)	13,4
Total	(67,8)	(17,3)		(96,3)	(7,4)

Les obligations *Yankee* libellées en dollars américains et l'instrument financier dérivé libellé en livre britannique sont considérés comme une couverture d'investissement net, tel que précisé en note 4.3.2.

		3	1 décemi	ore 2017			31 décembre 2016
					tion par niv valorisatior		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Coût amorti	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur au bilan
ACTIF							
Actifs courants							
Créances clients et comptes rattachés	624,9	624,9			624,9		564,2
Autres actifs financiers courants	1,1		1,1		1,1		1,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	823,0		823,0		823,0		940,1
Total Actifs courants	1 449,0	624,9	824,1	0,0	1 449,0	0,0	1 505,9
PASSIF							
Passifs courants							
Emprunts courants	585,4	147,5	441,8	403,9	147,5	37,9	346,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	612,9	612,9			612,9		558,3
Autres passifs financiers courants	0,8		0,8		0,8		0,6
Total Passifs courants	1 199,1	760,4	442,6	403,9	761,2	37,9	905,3
Passifs non courants							
Emprunts non courants	2 457,1	32,7	2 637,6	2 637,6	32,7	0,0	1 550,7
Total Passifs non courants	2 457,1	32,7	2 637,6	2 637,6	32,7	0,0	1 550,7

⁽¹⁾ Niveau 1 : référence directe à une cotation sur un marché actif ;

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les autres actifs et passifs financiers courants ainsi que les *puts* sur intérêts minoritaires sont comptabilisés à la juste valeur. Conformément à IFRS 13, leur valorisation prend en compte le risque de défaut de la contrepartie.

La valorisation des autres passifs financiers courants est soumise à un risque de crédit propre négligeable, eu égard à la notation de la dette financière du Groupe.

5.1.2 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Cette politique est centralisée au niveau du Groupe. Sa mise en œuvre repose sur le service Financements et Trésorerie du Groupe. Celui-ci propose les actions les plus appropriées et les met en application après validation



⁽²⁾ Niveau 2 : valorisation reposant sur des données de marché observables ;

⁽³⁾ Niveau 3 : valorisation reposant sur des données de marché non observables.

par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe. Un *reporting* détaillé permet en outre un suivi très complet et permanent des positions du Groupe et le pilotage de la gestion des risques financiers exposés dans cette note.

5.1.2.1 Risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

La ventilation de la dette financière nette (hors coûts d'émission de la dette) entre taux fixe et taux variable, avant couverture, est la suivante :

	31 décembre 2017						31 décembre 2016	
(en millions d'euros)	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total	Total
Actifs financiers*								
dont à taux fixes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont à taux variables	823,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	823,0	940,1
Passifs financiers**								
dont à taux fixes	(407,1)	(9,0)	(8,3)	(9,5)	(409,8)	(2 024,5)	(2 868,2)	(1 819,2)
dont à taux variables	(178,3)	(1,6)	(4,0)	(1,5)	(1,3)	(2,1)	(188,8)	(84,5)
Exposition nette								
dont à taux fixes	(407,1)	(9,0)	(8,3)	(9,5)	(409,8)	(2 024,5)	(2 868,2)	(1 819,2)
dont à taux variables	644,7	(1,6)	(4,0)	(1,5)	(1,3)	(2,1)	634,2	855,6

^{*} Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement

La sensibilité du coût de l'endettement net à la variation des taux d'intérêts, avant prise en compte des opérations de couverture, est présentée ci-dessous :

	31 décembre 2017		31 décem	bre 2016
(en millions d'euros)	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact du calcul d'une sensibilité + 100 bps	5,4	5,4	8,1	8,1
Impact du calcul d'une sensibilité – 100 bps	(8,3)	(8,3)	(10,9)	(10,9)

L'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à un produit de 5,4 millions d'euros du fait d'une exposition nette à taux variable positive.

Inversement, l'impact d'une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une charge de 8,3 millions d'euros.



^{**} Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette)

5.1.2.2 Risque de change

Le Groupe opère au niveau international et est, en conséquence, exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères.

Lorsque cela est pertinent, des couvertures naturelles sont privilégiées. Si nécessaire, lorsque l'achat d'un actif est financé dans une devise différente de la devise fonctionnelle du pays, le Groupe peut procéder à des couvertures à terme pour se prémunir du risque de change.

Au 31 décembre 2017, les couvertures à terme mises en place concernent le dollar américain, la livre britannique, le dollar canadien, le dollar australien et le peso mexicain et sont comptabilisées à leur juste valeur au bilan.

La ventilation de la dette financière nette (hors coûts d'émission de la dette) par devise de *reporting* est la suivante :

		31 décembre 2016				
(en millions d'euros)	Actifs financiers*	Passifs financiers**	Exposition nette avant couverture	Instruments de couverture	Exposition nette après couverture	Exposition nette après couverture
Euro	432,0	(2 700,2)	(2 268,2)	(63,7)	(2 331,9)	(662,2)
Dollar américain	118,4	(334,0)	(215,6)	71,2	(144,4)	(460,8)
Autres devises	272,6	(22,8)	249,8	(7,5)	242,3	159,4
Total	823,0	(3 057,0)	(2 234,0)	(0,0)	(2 234,0)	(963,6)

^{*} Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement.

La sensibilité de l'endettement brut à la variation du taux de change de l'euro par rapport aux autres devises, avant prise en compte des opérations de couverture effectives, est présentée ci-dessous :

	31 décem	bre 2017	31 décembre 2016		
	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	
(en millions d'euros)	Hausse (de 10 %	Hausse (de 10 %	
Dollar américain	0,0	32,8	0,0	37,0	
Autres devises	0,1	2,2	0,2	2,6	

	31 décem	bre 2017	31 décembre 2016		
_	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	
(en millions d'euros)	Baisse o	de 10 %	Baisse de 10 %		
Dollar américain	(0,0)	(29,8)	(0,0)	(33,6)	
Autres devises	(0,1)	(2,0)	(0,2)	(2,3)	

^{**} Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette).

La ventilation par devise de reporting des actifs et passifs opérationnels courants hors impôts est la suivante :

		31 décembre 2017		31 décembre 2016
(en millions d'euros)	Actif opérationnel courant hors impôts	Passif opérationnel courant hors impôts	Exposition nette	Exposition nette
Euro	444,1	583,8	(139,7)	(163,9)
Dollar américain	468,2	272,4	195,8	135,0
Autres devises	644,1	415,7	228,4	241,6
Total	1 556,4	1 271,9	284,5	212,7

Le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires et des coûts opérationnels par devise de reporting au 31 décembre 2017 :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Coûts opérationnels		
Euro	1 975,7 35,8 %	1 544,1	34,3 %	
Dollar américain	1 792,9 32,5 %	1 517,8	33,8 %	
Autres devises	1 752,2 31,7 %	1 433,3	31,9 %	
Total	5 520,8 100,0 %	4 495,2	100,0 %	

Lorsque cela est pertinent, des couvertures naturelles sont également recherchées en faisant correspondre les coûts et le chiffre d'affaires dans chacune des devises dans lesquelles le Groupe opère. Pour les montants résiduels, le Groupe peut mettre en place des couvertures optionnelles pour limiter son risque contre la hausse ou la baisse des principales devises concernées, ces couvertures ayant une échéance inférieure à 18 mois.

Le Groupe estime que, tous les autres paramètres demeurant inchangés, une hausse de 10 % du taux de change de l'euro par rapport à toutes les autres devises entraînerait en 2017 une diminution du chiffre d'affaires d'environ 322,3 millions d'euros (284,9 millions d'euros en 2016) et du résultat opérationnel d'environ 54,0 millions d'euros (46,9 millions d'euros en 2016) ; une baisse de 10 % entraînerait en 2017 une augmentation du chiffre d'affaires d'environ 354,5 millions d'euros (313,4 millions d'euros en 2016) et du résultat opérationnel d'environ 59,4 millions d'euros (51,5 millions d'euros en 2016).

5.1.2.3 Risque de matières premières

Le Groupe est exposé au risque de matières premières généré par des modifications des prix des matières premières, principalement des matières plastiques et des métaux (acier, cuivre, laiton).

Pour l'exercice 2017, les consommations de matières premières (hors composants) représentaient environ 526,0 millions d'euros.

Une augmentation de 10 % appliquée aux consommations ci-dessus aurait entraîné une augmentation théorique de ces frais d'environ 52,6 millions d'euros sur une base annuelle. Le Groupe estime que, si les circonstances le



permettent, il pourrait augmenter les prix de vente de ses produits afin de compenser dans la durée l'effet de telles augmentations.

En complément, le Groupe peut recourir à des couvertures optionnelles spécifiques de montants et de durées limités afin de couvrir une partie de son risque lié à une évolution défavorable des cours de certaines matières premières, notamment le cuivre. Le Groupe n'a pas conclu de tels contrats de couverture au cours de l'exercice 2017.

5.1.2.4 Risque de crédit

Comme indiqué à la note 2.1, une part importante du chiffre d'affaires est réalisée auprès de deux grands distributeurs. Les autres ventes sont essentiellement réalisées auprès de distributeurs de matériel électrique, mais elles sont diversifiées par le nombre des clients et la dispersion géographique. Le Groupe effectue un suivi très actif de ses créances clients : des plafonds de crédit revus régulièrement sont fixés pour tous les clients, le recouvrement des créances fait l'objet d'un suivi rigoureux avec des relances systématiques en cas de dépassement d'échéances et avec une revue régulière de la situation avec la Direction Financière du Groupe. Lorsque la situation le justifie, le Groupe a la possibilité d'avoir recours soit à l'assurance crédit, soit au factoring.

5.1.2.5 Risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction Financière du Groupe, qui assure un suivi hebdomadaire des notations et taux de « *Credit Default Swap* » (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces principales contreparties.

5.1.2.6 Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mise en œuvre par le Groupe.

Ainsi, la dette financière nette qui s'élève à 2 219,5 millions d'euros au 31 décembre 2017, est totalement financée par des lignes de financement arrivant à échéance au plus tôt en 2018 et au plus tard en 2032. La maturité moyenne de la dette brute est de 6,6 ans.



Par ailleurs, Legrand est noté A- avec perspective négative par l'agence Standard & Poor's.

Agence de notation	Dette à long terme	Perspective
S&P	A-	Négative

5.2 Informations relatives aux parties liées

Au sens d'IAS 24, les seules parties liées identifiées par le Groupe sont ses principaux dirigeants, à savoir les membres du Comité de Direction.

Les rémunérations allouées aux membres du Comité de Direction au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Période de 12 mois close le		
(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016	
Rémunération (montants payés sur la période)			
Rémunération fixe	3,9	3,7	
Rémunération variable	3,3	2,7	
Autres avantages à court terme (1)	0,1	0,1	
Engagements de retraite et avantages assimilés (2)	0,3	(11,8)	
Autres avantages long terme (charge de la période) (3)	2,1	2,0	
Indemnités de fin de contrat (charge de la période)	0,0	0,0	
Paiements fondés sur des actions (charge de la période) (4)	2,7	2,3	

⁽¹⁾ Les autres avantages court terme incluent les avantages en nature.

5.3 Engagements hors bilan et passifs éventuels

5.3.1 Opérations spécifiques

Les engagements et échéanciers spécifiques sont traités dans les notes suivantes :

- note 3.3: Immobilisations corporelles; et
- note 4.5.1 : Avantages postérieurs à l'emploi.



⁽²⁾ Variation de la valeur actualisée de l'obligation (en conformité avec IAS 19).

⁽³⁾ Selon les plans de rémunérations pluriannuelles décrits en note 4.5.2, avec hypothèse de conditions de performance de 100%.

⁽⁴⁾ Selon les plans d'actions de performance décrits en note 4.2.1, avec hypothèse de conditions de performance de 100%.

5.3.2 Opérations courantes

5.3.2.1 Garanties financières

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Garanties concédées à des banques	128,2	163,3
Garanties concédées à d'autres organismes	52,7	56,0
Total	180,9	219,3

L'essentiel de ces garanties est concédé à des banques par la Société pour le compte de filiales du Groupe établies à l'étranger.

5.3.2.2 Contrats de location simple

Le Groupe exploite certains locaux et équipements dans le cadre de contrats de location simple. Il n'existe aucune restriction spéciale due à de tels contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux relatifs aux engagements sont payables comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Moins d'un an	65,4	49,0
Un à deux ans	51,5	42,8
Deux à trois ans	37,6	31,4
Trois à quatre ans	28,6	25,1
Quatre à cinq ans	20,3	20,3
Au-delà de cinq ans	41,6	34,8
Total	245,0	203,4

5.3.2.3 Engagements d'achat d'immobilisations

Les engagements fermes d'achat d'immobilisations sont de 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2017.

5.3.3 Passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges ou de procès découlant de son activité normale. La Direction estime avoir correctement provisionné ces risques potentiels, étant précisé qu'aucune provision n'a été constituée pour des litiges ou procès sans fondement et dont l'issue, si elle s'avérait néanmoins défavorable au Groupe, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière consolidée ou le résultat consolidé.

5.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes de la Société figurant au compte de résultat consolidé du Groupe en 2017 se détaille comme suit :

_(en euros HT)	Pricewaterhouse Audit SAS	•	Deloitte & Associés	
Certification des comptes Services autres que la certification des comptes	505 935	88 %	513 446	78 %
(SACC)	66 000	12 %	144 000	22 %
Total	571 935	100 %	657 446	100 %

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2017.

LEGRAND

Société Anonyme 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 Limoges

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

PricewaterhouseCoopers Audit 63. rue de Villiers

63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés6 Place de la Pyramide 92908 Paris La Défense cedex

LEGRAND

Société Anonyme 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 Limoges

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale des Actionnaires de la Société Legrand,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Legrand relatifs à l'exercice clos le clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

LEGRAND 2/6

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2017

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle sont les suivants :

- Pour les deux cabinets : des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires par placement privé;
- Pour Deloitte & Associés: la mission de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce, des attestations établies à la demande des entités et portant sur des informations comptables ainsi qu'une mission de diagnostic d'un référentiel sans lien avec la production de l'information comptable et financière;
- Pour PricewaterhouseCoopers Audit : une mission de revue de la documentation de la politique de prix de transfert.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir (note 1.3).

Au 31 décembre 2017, ils sont constitués des titres Legrand France SA, qui sont inscrits au bilan pour un montant de 3 774 millions d'euros (note 2.2), soit 80% du total actif, le reste de l'actif étant principalement constitué des créances rattachées à cette participation. Leur correcte évaluation est déterminante pour l'appréciation de la situation financière et du patrimoine de la Société Legrand.

Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

LEGRAND 3/6

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2017

Nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de la valeur d'usage par la direction était basée sur les valeurs d'entreprise déterminées sur la base des mêmes hypothèses que celles retenues pour les tests de dépréciation réalisés par le groupe au périmètre des activités de la filiale Legrand France SA et des filiales qu'elle détient directement ou indirectement.

Enfin, nous nous sommes assurés de la cohérence de la valeur d'usage retenue avec la capitalisation boursière du groupe.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des Sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre Société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2017

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société Legrand par l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 6 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption, et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption, compte tenu de sa fusion avec le cabinet Coopers & Lybrand Audit en 2003, soit, pour les deux cabinets, la 12^{ème} année depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2017

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine, le 5 Avril 2018 Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Edouard Sattler

Jean-François Viat

LEGRAND SA ETATS FINANCIERS 31 décembre 2017

Sommaire

Compte de résultat	2
Bilan	3
Tableau des flux de trésorerie	5
Notes annexes	6

Compte de résultat

	31 décembre	31 décembre
	2017	2016
	(en milliers d'euros)	
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	17 592	15 470
Autres Produits d'exploitation	4 910	3 400
Total produits d'exploitation	22 502	18 870
Charges d'exploitation		
Consommation de marchandises	0	0
Consommation de matières premières et autres		
approvisionnements	0	0
Autres achats et charges externes	(8 970)	(4 298)
Impôts, taxes et versements assimilés	(972)	(1 129)
Frais de personnel	(8 925)	(8 222)
Dotations aux amortissements et provisions	(2 635)	(2 332)
Autres charges	(598)	(559)
Total charges d'exploitation	(22 100)	(16 540)
Résultat d'exploitation	402	2 330
Produits financiers		
Des participations	249 851	249 851
Des autres valeurs mobilières, créances de l'actif		
immobilisé	1 290	4
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Gains de change	3	3
Autres intérêts et produits assimilés	0	3
Total produits financiers	251 144	249 861
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	(1 356)	(840)
Pertes de change	(2)	(1)
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	(45 686)	(49 375)
Total charges financières	(47 044)	(50 216)
Résultat financier	204 100	199 645
Résultat courant avant impôts	204 502	201 975
Résultat exceptionnel	1 202	(4 194)
Bénéfice de l'exercice avant impôt et		
participation	205 704	197 781
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(115)	(125)
Impôt sur les bénéfices	41 459	10 228
Bénéfice net de l'exercice	247 048	207 884

Bilan

	31 décembre	31 décembre	
	2017	2016	
	(en millier	s d'euros)	
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		0	
Immobilisations corporelles		0	
Immobilisations financières	4 675 511	3 857 936	
Total Actif immobilisé	4 675 511	3 857 936	
Actif circulant			
Stocks et en-cours	0	0	
Créances	50 016	16 024	
Valeurs mobilières de placement	238	238	
Disponibilités	0	288	
Total Actif circulant	50 254	16 550	
Comptes de régularisation	11 544	5 368	
Total Actif	4 737 309	3 879 854	

Bilan

	31 décembre	31 décembre
	2017	2016
	(en milliers d'euros)	
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social	1 067 223	1 069 309
Primes et Réserves	867 799	1 020 648
Résultat de l'exercice	247 048	207 884
Provisions réglementées et subventions	0	0
Total Capitaux propres	2 182 070	2 297 841
Provisions	7 786	6 861
Dettes financières		
Autres dettes financières	2 530 366	1 558 508
Total Dettes financières	2 530 366	1 558 508
Autres dettes	17 087	16 644
Comptes de régularisation	0	0
Total Passif	4 737 309	3 879 854

Tableau des flux de trésorerie

	31 décembre	31 décembre 2016
	2017 (en millier	
Résultat net de l'exercice	247 048	207 884
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations		-
Dotations nettes aux amortissements sur charges réparties sur plusieurs		
exercices	2 307	1 524
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	926	(1 040)
Dotations nettes aux provisions réglementées		-
Résultat net sur cessions d'actifs		-
Autres éléments calculés	(8 561)	-
Marge brute d'autofinancement	241 720	208 368
Variation des autres actifs et passifs opérationnels :		
Stocks		
Créances clients, comptes rattachés et autres créances	(33 992)	(2 937)
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	441	4 124
Autres actifs et passifs opérationnels	78	52
Flux de trésorerie des opérations courantes	208 247	209 607
Produit résultant de la vente d'immobilisations incorporelles, corporelles et		
financières		-
Réductions d'immobilisations financières		-
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-
Acquisitions d'immobilisations financières	(23)	
Flux de trésorerie des investissements	(23)	0
Augmentation (diminution) de capital et primes d'émission	16 913	8 330
Cession nette (rachat net, annulation) d'actions propres et contrat de liquidité	(1 176)	(60 986)
Dividendes payés par Legrand	(317 145)	(307 058)
Augmentation / (diminution) des emprunts (dont prêts et emprunts intragroupe)	92 916	150 255
Flux de trésorerie des opérations financières	(208 492)	(209 459)
Variation nette de la trésorerie	(268)	148
Trésorerie en début d'exercice	263	115
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(5)	263

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Sommaire détaillé des notes annexes

Note 1 - Règles et méthodes comptables	7
Note 2. Actif immobilisé	11
Note 3. Créances	13
Note 4. Valeurs mobilières de placement	13
Note 5. Comptes de régularisation	14
Note 6. Capitaux propres	14
Note 7. Tableau des provisions	20
Note 8. Dettes financières et autres dettes	21
Note 9. Informations sur le compte de résultat	23
Note 10. Autres informations	23
Note 11. Faits marquants de l'exercice	26
Note 12. Evénements postérieurs à la clôture	26

Note 1 - Règles et méthodes comptables

1.1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément au plan comptable révisé et suivant les mêmes méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique correspond à des logiciels amortis sur 3 ans. Ces logiciels bénéficient d'un amortissement fiscal sur 12 mois, constaté par un amortissement dérogatoire.

1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées par les titres de participation. Ces derniers sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

1.4 Rachat d'actions et contrat de liquidité

1.4.1 Classement comptable

Le classement comptable des actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat est conforme à l'avis CU CNC n° 98-D et dépend de la formulation des objectifs du ou des programmes de rachat.

- Affectation explicite à l'attribution aux salariés: les actions sont inscrites en valeurs mobilières de placement, dans la rubrique « actions propres »;
- Affectation explicite à la réduction de capital ou affectations explicites autres que les cas précédents: les
 actions sont inscrites en autres immobilisations financières, dans les rubriques « actions propres en voie
 d'annulation » ou « autres actions propres »;
- Les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité sont également comptabilisées en autres immobilisations financières, dans la rubrique « autres actions propres »;
- Les espèces ou placements court terme indisponibles dans le cadre du contrat de liquidité sont enregistrés en autres immobilisations financières dans la rubrique « autres créances immobilisées ».

1.4.2 Dépréciation des actions propres

Les actions propres en voie d'annulation sont évaluées à leur coût d'achat.

Les autres actions propres sont évaluées au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de Bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Une provision est constituée pour les moins-values latentes éventuelles.

Les moins-values liées au transfert des actions propres aux salariés sont enregistrées en résultat exceptionnel.

Pour les actions rachetées et affectées à des plans de stock options ou des plans d'actions de performance, une provision pour risque est constituée pour la différence entre le prix d'attribution aux salariés et la valeur nette comptable des actions propres. Dans le cas des stocks options, cette provision est constituée lorsque l'exercice de l'option par le salarié est probable. Dans le cas des actions de performance comme des stocks options, la provision pour risque est constituée lorsque le Conseil d'Administration de Legrand a pris la décision de rachat des actions afférentes au plan concerné.

Cette provision, lorsqu'elle est constatée, est étalée linéairement sur la période d'acquisition des options et des actions de performance.

1.5 Valeurs mobilières de placement

Le poste inclut des rachats d'actions propres qui ont été affectées pour attribution aux salariés, tel que décrit à la note 1.4.

1.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non recouvrement.

1.7 Dettes et créances en devises

Elles figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours constaté à la fin de l'exercice.

1.8 Charges à répartir

Les charges à répartir représentent les frais d'émission des financements. Ils sont amortis sur la durée des emprunts.

1.9 Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement au bilan sont les primes de remboursement liées aux emprunts obligataires émis en 2010, 2011, 2012, 2015 et 2017, décrits en note 8.2. Ces primes sont amorties sur la durée des emprunts.

1.10 Provision pour indemnités de départ en retraite et autres régimes de retraite

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus. Concernant les écarts actuariels, ils sont toujours enregistrés directement au compte de résultat.

Les engagements sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Il est arrêté sur la base de l'indice externe iBoxx € Corporates AA 10+, communément retenu comme référence.

Les provisions constituées au bilan couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein de la Société. La Société n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre / non cadre) du salarié.

1.11 Provision pour participation et intéressement des salariés aux résultats

Legrand SA a adhéré à l'accord dérogatoire de participation du 17 juin 2015. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 3 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2015 à 2017. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la Société et les sociétés Legrand France, Legrand SNC, Alpes Technologies, Cofrel, Ura, Planet-Wattohm, Intervox Systèmes, Legrand Cable Management, Legrand Energie Services et Legrand Data Center Solutions.

Legrand SA a également adhéré à l'accord d'intéressement du 17 juin 2015. Cet accord d'intéressement s'applique pour une durée de 3 ans et donc pour les exercices 2015 à 2017 pour le même périmètre que celui énoncé pour l'accord dérogatoire de participation.

1.12 Achats et ventes à terme de devises

En fin d'exercice, la perte latente résultant de la différence entre le cours de vente ou d'achat et le cours de clôture, fait l'objet d'une provision. Les gains latents ne sont pas constatés en comptabilité mais sont réintégrés fiscalement.

1.13 Tableaux des flux de trésorerie

Pour ce document, la Société définit la trésorerie nette comme l'ensemble des dépôts bancaires et des concours bancaires courants (compris dans les dettes financières) dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois.

Note 2. Actif immobilisé

2.1 Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2017 (en milliers d'euros)			
	Valeur brute début période	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute fin période
Logiciels-valeurs brutes	479	-	-	479
Logiciels-amortissements	(479)	_	_	(479)
Total Immobilisations incorporelles nettes	0	-	-	0

2.2 Immobilisations financières

	31 décembre 2017 (en milliers d'euros)		
	Valeur brute début période	Variations de l'exercice	Valeur brute fin période
Titres de participation			
Legrand France SA	3 773 659	_	3 773 659
	3 773 659	-	3 773 659
Créances rattachées à des participations			
Prêt à Legrand France SA	0	878 962	878 962
	0	878 962	878 962
Autres immobilisations financières			
Actions propres en voie d'annulation	62 587	(62 587)	0
Autres actions propres	3 151	(675)	2 476
Autres créances immobilisées	18 539	1 851	20 390
Dépôts, cautions et autres prêts	0	24	24
	84 277	(61 387)	22 890
Provisions pour dépréciation			
Dépréciation des autres actions propres	0		0
	0		0
Total Immobilisations financières nettes	3 857 936	817 575	4 675 511

Pour les autres actions propres, la variation s'entend des cessions, nettes d'acquisitions de la période.

2.2.1 Titres de participation

Les titres n'ont donné lieu à aucune provision.

2.2.2 Créances rattachées à des participations

Le 6 juillet 2017, la Société met en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 480 632 milliers d'euros pour une durée de 4 ans, soit à échéance le 6 juillet 2021. Ce prêt est assorti d'un intérêt annuel de 0,54%.

Le 9 octobre 2017, la Société met en place un contrat de prêt avec la société Legrand France SA d'un montant de 397 040 milliers d'euros pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 9 octobre 2023. Ce prêt est assorti d'un intérêt correspondant au taux variable Euribor 1 mois + 0,63%, avec capitalisation des intérêts.

2.2.3 Autres immobilisations financières

Ce poste inclut les actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat, les actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité et les espèces et placements à court terme du contrat (cf. note 1.4).

Par ailleurs, le 29 mai 2007, Legrand a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché NYSE Euronext Paris et conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005. A ce titre, 15,0 millions d'euros ont été alloués par la Société au contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2017, Legrand détient 40 000 actions (60 433 au 31 décembre 2016) dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 2 476 104 euros, présentées en autres actions propres. Les actions ne font l'objet d'aucune dépréciation au 31 décembre 2017.

Les mouvements sur l'exercice 2017, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie positif de 1 850 895 euros et correspondent aux cessions nettes d'acquisitions de 20 433 actions.

Les espèces et placements à court terme du contrat de liquidité d'un montant de 20 390 348 euros au 31 décembre 2017 sont présentés en autres créances immobilisées.

Les rachats d'actions affectés aux salariés sont présentés dans la note sur les valeurs mobilières de placement en note 4.

Les créances de l'actif circulant s'analysent comme suit :

	31 décembre 20	17	
	(en milliers d'eur	os)	
	Montant	Echéar	ices
	Valeur nette	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients	5 890	5 890	
Etat, impôt sur le bénéfice	11 344	11 344	
Taxe sur la valeur ajoutée	595	595	
Créances d'intégration fiscale	7 242	7 242	
Autres créances	24 945	24 945	
Total au 31 décembre 2017	50 016	50 016	
Total au 31 décembre 2016	16 024	16 024	

Les autres créances comprennent le compte courant de la Société avec Legrand France SA au 31 décembre 2017 qui s'élève à 24 942 milliers d'euros.

Ce compte courant est régi par la convention de trésorerie conclue avec Legrand France SA le 25 janvier 2006.

Note 4. Valeurs mobilières de placement

En 2017 et 2016, ce poste est uniquement composé des actions propres rachetées dans l'objectif d'une attribution aux salariés.

	3	31 décembre 2017		31 décembre 2016
(en milliers d'euros)				
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Plans d'actions de performance	238	0	238	238
Total	238	0	238	238

Le descriptif du programme de rachat d'actions en cours portant sur un montant maximal de 1 milliard d'euros a été publié le 31 mai 2017.

La décomposition de ce poste est indiquée en note 6.1.

Note 5. Comptes de régularisation

	31 décembre 2017 (en milliers d'euros)	31 décembre 2016
Charges payées d'avance	21	99
Charges différées à répartir	4 225	1 866
Primes de remboursement	7 298	3 403
Total	11 544	5 368

Note 6. Capitaux propres

6.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2017 est de 1 067 223 004 euros représenté par 266 805 751 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 266 805 751 droits de vote théoriques et 266 760 623 droits de vote exerçables (déduction faite des actions détenues par la Société à cette date).

La Société détient 45 128 actions au 31 décembre 2017 contre 1 365 561 actions au 31 décembre 2016, soit une diminution de 1 320 433 actions correspondant:

- à l'annulation de 1 300 000 actions ; et
- à la cession nette de 20 433 actions dans le cadre du contrat de liquidité (voir note 2.2.3).

Au 31 décembre 2017, la Société détient 45 128 actions pour une valeur d'acquisition de 2 714 151 euros, affectées de la façon suivante :

- à la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour 5 128 actions et pour une valeur d'acquisition de 238 047 euros ;
- au contrat de liquidité pour 40 000 actions et pour une valeur d'acquisition de 2 476 104 euros (voir note 2.2.3).

Le détail donne ci-dessous l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2017 :

				Prime
	Nombre	Nominal	Valeur du capital	d'émission
	d'actions		(en euros)	(en euros)
Au 31 décembre 2016	267 327 374	4	1 069 309 496	940 733 289
Souscription d'actions du plan d'options 2007	261 201	4	1 044 804	5 461 713
Souscription d'actions du plan d'options 2008	150 943	4	603 772	2 458 214
Souscription d'actions du plan d'options 2009	61 899	4	247 596	552 966
Souscription d'actions du plan d'options 2010	304 334	4	1 217 336	5 326 269
Réduction de capital	(1 300 000)	4	(5 200 000)	(57 387 122)
Remboursement d'apport*				(106 459 673)
Au 31 décembre 2017	266 805 751	4	1 067 223 004	790 685 656

^{*}Quote-part des dividendes distribués en juin 2017 prélevée sur la prime d'émission

Le conseil d'administration du 8 février 2017 a décidé l'annulation de 1 300 000 actions auto-détenues affectées à l'objectif d'annulation (actions rachetées en 2016). La différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale, soit un montant de 57 387 122 euros, a été affectée en diminution de la prime d'émission.

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'action 2007 à 2010, 778 377 actions ont été souscrites au cours de l'exercice 2017 représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 16 912 670 euros.

6.2 Primes et réserves

	04 -15 1	04 -15
	31 décembre	31 décembre
	2017	2016
Avant répartition	(en millie	rs d'euros)
Primes d'émission	790 685	940 733
Primes-frais de mise en bourse	(33 206)	(33 206)
Réserve légale	106 931	106 772
Réserves indisponibles	3 389	6 349
Autres réserves et report à nouveau	0	0
Total	867 799	1 020 648

Les réserves indisponibles correspondent au solde des rachats d'actions, hors actions détenues en vue de leur annulation.

6.3 Mouvements des capitaux propres

	31 décembre 2017 (en milliers d'euros)
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice avant répartition	2 297 841
Variations en cours d'exercice après répartition :	
- du capital	(2 086)
- des primes d'émission	(43 588)
- des réserves et report à nouveau	0
- des réserves indisponibles	0
- des dividendes versés*	(317 145)
- des provisions réglementées et subventions	0
- résultat de l'exercice	247 048
- autres	0
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant répartition	2 182 070

^{*}Cette distribution s'est faite par prélèvement sur :

- d'une part le bénéfice distribuable à hauteur de 0,791 euro par action, soit 210 685 milliers d'euros ;
- et d'autre part sur la prime d'émission à hauteur de 0,399 euro par action, soit 106 460 milliers d'euros.

Le 31 mai 2017, l'Assemblée Générale Mixte de Legrand SA a décidé la distribution d'un dividende de 1,19 euro par action, soit 317 145 milliers d'euros.

6.4 Plans de souscription ou d'achat d'actions et plans d'actions de performance

6.4.1 Plans d'actions de performance 2015, 2016 et 2017

Le Conseil d'administration de la Société a également approuvé la mise en œuvre des plans d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017
Date d'Assemblée	24/05/2013	24/05/2013	27/05/2016
Date du Conseil d'administration	29/05/2015	27/05/2016	31/05/2017
Nombre d'actions de performance attribuées gratuitement	388 769 ⁽¹⁾	495 615 ⁽¹⁾	484 583 ⁽¹⁾
dont attribuées au mandataire social	14 583 ⁽¹⁾	15 281 ⁽¹⁾	12 324 ⁽¹⁾
Date d'acquisition des actions	17/06/2019	17/06/2020	17/06/2021
Date de fin de période de conservation	17/06/2019	17/06/2020	17/06/2021
Nombre d'actions de performance souscrites au 31 décembre 2017	0	0	0
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques	(19 329)	(12 073)	(5 925)
Actions de performance attribuées gratuitement restantes au 31 décembre 2017	369 440	483 542	478 658

⁽¹⁾ Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016 et 31 mai 2017, il a été procédé à un ajustement du nombre d'actions de performance attribuées, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce, de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération, sur les intérêts des bénéficiaires des actions de performance

Par ailleurs, le nombre d'actions de performance a été réduit suite à la décision du mandataire social de renoncer à une partie des actions de performance qui lui avaient été initialement attribuées dans le cadre des plans 2015 et 2016.

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence et de plusieurs critères de performance.

Nature des critères [de performance			Poids des critères de performance par plan		
		2015	2016 et 2017		
Critère de performance financière « externe »	Comparaison entre la moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la marge d'EBITDA consolidée de Legrand telle qu'elle ressort des comptes consolidés et la moyenne arithmétique des marges d'EBITDA réalisée par les sociétés composant l'indice MSCI World Capital Goods au cours de cette même période.	50 %	33 ^{1/3} %		
Critère de performance financière « interne »	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans du niveau de cash flow libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel qu'il ressort des comptes consolidés.	50 %	33 ^{1/3} %		
Critère de performance extra-financière	Moyenne arithmétique sur une période de trois ans de la moyenne des taux d'atteinte annuels des priorités de la feuille de route RSE du Groupe.	0 %	33 ^{1/3} %		

Les modalités de calcul du nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires sont les suivantes :

Critère de performance financière « externe »

Taux de paiement (1)	0 %	100 %	150 %
	<u>Plan 2015 :</u>	<u>Plan 2015 :</u>	<u>Plan 2015 :</u>
	Inférieur ou égal à 4 points	Egal à 8,3 points	Egal ou supérieur à 10,5 points
Ecart moyen de la marge	<u>Plan 2016 :</u>	<u>Plan 2016 :</u>	<u>Plan 2016 :</u>
d'EBITDA sur 3 ans en faveur de Legrand entre Legrand et la moyenne MSCI	Inférieur ou égal à 3,5 points	Egal à 7,8 points	Egal ou supérieur à 10,0 points
	<u>Plan 2017 :</u>	<u>Plan 2017 :</u>	<u>Plan 2017 :</u>
	Inférieur ou égal à 3,1 points	Egal à 7,4 points	Egal ou supérieur à 9,6 points

Critère de performance financière « interne »

Taux de paiement (1)	0 %	100 %	150 %
Moyenne sur 3 ans de <i>cash</i> flow libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires	<u>Plan 2015 :</u>	<u>Plan 2015 :</u>	<u>Plan 2015 :</u>
	Inférieure ou égale à 9,4 %	Egale à 12,8 %	Egale ou supérieure à 14,5 %
	<u>Plan 2016 :</u>	<u>Plan 2016 :</u>	<u>Plan 2016 :</u>
	Inférieure ou égale à 8,8 %	Egale à 12,2 %	Egale ou supérieure à 13,9 %
	<u>Plan 2017 :</u>	<u> Plan 2017 :</u>	<u>Plan 2017 :</u>
	Inférieure ou égale à 8,6 %	Egale à 12,0 %	Egale ou supérieure à 13,7 %

Critère de performance extra-financière (applicable aux plans 2016 et 2017)

Applicable aux bénéficiaires à l'exception du dirigeant mandataire social							
Taux de paiement ⁽¹⁾	0 %	Entre 70 % et 100 %	Entre 100 % et 105 %	Entre 105 % et 150 %	Plafonnement à 150 %		
Taux d'atteinte moyen sur 3 ans des priorités de la feuille de route RSE du Groupe	Inférieur à 70 %	Entre 70 % et 100 %	Entre 100 % et 125 %	Entre 125 % et 200 %	Au-delà de 200 %		
Applicable au dirigeant ma	ndataire social						
Taux de paiement ⁽¹⁾	Taux de paiement (1) 0 % Entre 70 % et Entre 90 % et Entre 97 % et Plafonnemen 150 % 150 %						
Taux d'atteinte moyen sur 3 ans des priorités de la feuille de route RSE du Groupe	Inférieur à 70%	Entre 70 % et 90 %	Entre 90 % et 125 %	Entre 125 % et 213 %	Au-delà de 213 %		

⁽¹⁾ Entre chaque bome définie ci-dessus, le taux de paiement est calculé de façon linéaire.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actions de performance des plans 2015, 2016 et 2017 (soit 1 331 640 actions) seraient attribuées définitivement, cela représenterait une dilution de 0,5 % du capital de la Société au 31 décembre 2017.

6.4.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Depuis le Plan 2010, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mentionnés ci-dessous :

	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010
Date d'Assemblée	15/05/2007	15/05/2007	15/05/2007	15/05/2007
Date du Conseil d'administration	15/05/2007	05/03/2008	04/03/2009	04/03/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées,	1 642 578 ⁽¹⁾	2 024 675 ⁽¹⁾	1 192 066 ⁽¹⁾	3 279 147 ⁽¹⁾
dont le nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux	79 871 ⁽¹⁾	142 738 ⁽¹⁾	94 967 ⁽¹⁾	221 659 ⁽¹⁾
Gilles Schnepp	40 880 ⁽¹⁾	72 824 ⁽¹⁾	48 460 ⁽¹⁾	136 828 ⁽¹⁾
Olivier Bazil	38 991 ¹⁾	69 914 ⁽¹⁾	46 507 ⁽¹⁾	84 831 ⁽¹⁾
Point de départ d'exercice des options	16/05/2011	06/03/2012	05/03/2013	05/03/2014
Date d'expiration	15/05/2017	05/03/2018	04/03/2019	04/03/2020
	24,91 euros ⁽¹⁾	20,205 euros ⁽¹⁾	12,885 euros ⁽¹⁾	21,427 euros ⁽¹⁾
Prix de souscription ou d'achat	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration		précédant la date du Conseil	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	(2) (3)	(2) (3)	(2) (3)	(2) (3)
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2017	(1 505 297)	(1 617 420)	(843 884)	(2 063 920)
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	(137 281)	(123 313)	(108 813)	(240 817)
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31 décembre 2017	0	283 942	239 369	974 410

⁽¹⁾ Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par les Assemblées Générales Mixtes annuelles de la Société, les 29 mai 2015, 27 mai 2016 et 31 mai 2017, il a été procédé à un ajustement du nombre et du prix d'exercice des stocks-options, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des stocks-options.

Le cours de bourse moyen pondéré lors des levées d'options réalisées au cours de l'exercice 2017 s'est élevé à 58,01 euros.

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options (soit 1 497 721 options) seraient exercées, cela représenterait une dilution maximale de 0,6 % du capital de la Société au 31 décembre 2017 (cette dilution est maximale car elle ne tient pas compte du prix de souscription de ces options).

⁽²⁾ À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde.

⁽³⁾ L'ensemble de ces plans comportait des conditions de performance. Pour plus de détails, se référer à la note 6 des comptes sociaux au 31 décembre 2014.

Note 7. Tableau des provisions

31 décembre 2017 (en milliers d'euros)								
	Au début de la période	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	A la fin de la période				
Provisions pour pensions et obligations similaires	607	122	(12)	717				
Autres provisions	6 254	1 562	(747)	7 069				
Provisions	6 861	1 684	(759)	7 786				
Dépréciation sur immobilisations financières	0							
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement	0							
Provisions pour dépréciations	0	0	0	0				
Total	6 861	1 684	(759)	7 786				
Dotations et reprises								
- d'exploitation		1 684	(759)					
- financières								
- exceptionnelles								
Total		1 684	(759)					

La Société a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en numéraire, attribués à l'expiration d'une période de 3 ans et sous réserve du respect d'une condition de présence, aux personnes jugées clés dans la Société.

En complément de la condition de présence, les plans peuvent, selon les cas, être soumis à la réalisation par le Groupe de conditions de performances économiques futures, avec ou sans indexation sur le cours de Bourse.

Les plans indexés sur le cours de Bourse étant réglés en numéraire, une provision a été enregistrée dans les comptes et sera réévaluée à chaque clôture jusqu'à dénouement des instruments.

Au 31 décembre 2017, une charge de 1 265 milliers d'euros a été comptabilisée au titre de ces plans en « dotation d'exploitation », et le solde de la provision comptabilisée à fin décembre 2017 au titre de ces plans, y compris charges sociales, s'élève à 6 678 milliers d'euros.

Se référer par ailleurs à la note 6.4.1 pour les plans d'actions de performance.

Note 8. Dettes financières et autres dettes

	31 décembre 2017 (en milliers d'euros)				
	Montant net				
		A un an au plus		s d'un an et à ans au plus	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires	2 530 361	430	361	400 000	1 700 000
Emprunts et dettes auprès des					
établissements de crédit, dont :					
- A 1 an maximum à l'origine	5		5		
- A plus d'1an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Total dettes financières	2 530 366	430	366	400 000	1 700 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 240	2 :	240		
Dettes fiscales et sociales	5 984	5 9	984		
Autres dettes	8 863	8 8	863		
Total autres dettes	17 087	17 (087		
Total au 31 décembre 2017	2 547 453	447	453	400 000	1 700 000
Total au 31 décembre 2016	1 575 152	475	152	400 000	700 000

8.1 Contrat de crédit 2011

En octobre 2011, la Société a conclu avec 6 banques une facilité multidevises (Contrat de Crédit 2011) d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an.

En juillet 2014, la Société a signé un accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit 2011 avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité maximum de cette ligne de crédit revolver de 900,0 millions d'euros a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, et avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

La marge appliquée au-delà des taux Euribor/Libor est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe.

Par ailleurs, le Contrat de Crédit 2011 ne fait pas l'objet de covenant.

Au 31 décembre 2017, la Société n'utilise pas cette ligne de crédit.

8.2 Emprunts obligataires

En février 2010, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 7 ans, soit à échéance le 24 février 2017. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 4,25 % par an et a fait l'objet d'un remboursement in fine.

En mars 2011, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 7 ans, soit à échéance le 21 mars 2018. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 4,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En avril 2012, la Société a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 19 avril 2022. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En décembre 2015, la Société a émis un emprunt obligataire de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 12 ans, soit à échéance le 16 décembre 2027. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,875 % par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

En juillet 2017, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total d' 1,0 milliard d'euros, en deux tranches de 500,0 millions d'euros chacune, conclues pour des durées de 7 et 15 ans. Les dates d'échéance respectives de ces deux tranches remboursables in fine sont fixées au 6 juillet 2024 et au 6 juillet 2032, et leurs coupons à respectivement 0,750% et 1,875% par an

En octobre 2017, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 09 octobre 2023. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 0,50% par an et fera l'objet d'un remboursement in fine.

8.3 Autres dettes

Les autres dettes comprennent le montant des dettes d'intégration fiscale pour 8 852 milliers d'euros.

Note 9. Informations sur le compte de résultat

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

	31 décembre	31 décembre
	2017	2016
	(en millie	ers d'euros)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	171
Produits exceptionnels sur opérations de capital	1 256	1 478
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	17 651
Total des produits exceptionnels	1 256	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(54)	(183)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	0	(23 311)
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles	(54)	(23 494)
Résultat exceptionnel	1 202	(4 194)

Les produits et charges sur opérations en capital correspondent essentiellement aux produits et charges générés lors des opérations d'achat et vente d'actions propres, effectuées dans le cadre du contrat de liquidité pour 1 176 milliers d'euros (produits).

Note 10. Autres informations

10.1 Impôts

10.1.1 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

	Base : produits (ou charges)				Produits	(ou charges)	fiscaux latents*
	N	Mouvemen:	ts de l'exer	cice		Mouveme	nts de l'exercice
		(en millie	ers d'euros,		(en milliers d'e	uros)
	1.1.2017	Dotation	Reprise	31.12.2017	1.1.2017	Variation	31.12.2017
Différence entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains postes :							
Produits imposés non encore comptabilisés							
Gain de change latent							
Charges non déductibles temporairement							
Participation Pensions, obligations similaires	(142)	(15)		(157)	49	5	54
et indemnités	(596)	(122)	11	(707)	173	10	183
Autres provisions	(5 463)	(1 474)		(6 937)	1 876	383	2 259
Impôts, taxes et autres	0				0		
Total	(6 201)	(1 611)	11	(7 801)	2 098	398	2 496

* Déterminés selon la méthode du report variable, et en tenant compte de la contribution sociale de 3,3 % ayant pris effet au 1^{er} janvier 2000. Le taux retenu est le taux voté en vigueur pour l'exercice 2017.

10.1.2 Intégration fiscale

La Société est la mère de l'intégration fiscale qui regroupe les sociétés françaises du Groupe qui répondent aux critères d'entrée dans cette intégration. Cette intégration fiscale s'est créée au 1er janvier 2003.

La convention d'intégration fiscale conclue est la convention dite de « neutralité » dans laquelle chaque filiale calcule et paye son impôt à la mère comme si elle avait été en dehors de l'intégration fiscale.

Le compte impôt enregistre la différence entre l'impôt dû dans l'intégration fiscale et l'impôt lié aux résultats des filiales fiscalement bénéficiaires ainsi que la taxe sur dividendes.

Pour l'année 2017, le produit d'impôt net est de 41 459 milliers d'euros (incluant 26 758 milliers d'euros résultant du remboursement de la taxe sur les dividendes payée sur les années antérieures à 2017) Pour l'exercice 2016, la taxe sur dividendes était de 5 253 milliers d'euros.

10.2 Exposition aux risques des marchés (taux, change, crédit)

10.2.1 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Il n'y a aucune couverture prise au niveau de la Société au 31 décembre 2017.

10.2.2 Risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction Financière du Groupe, qui assure un suivi hebdomadaire des notations et taux de « *Credit Default Swap* » (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces contreparties.

10.2.3 Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mis en œuvre par le Groupe.

10.3 Engagements financiers

Au 31 décembre 2017 et 2016, la société était engagée pour les montants suivants :

	31 décembre	31 décembre			
	2017	2016			
	(en milliers d'euros)				
Garanties concédées à des banques	0	0			
Garanties concédées à d'autres organismes	63	63			
Total	63	63			

10.4 Effectifs

	31 décembre	31 décembre	
	2017	2016	
Effectifs moyens			
Cadres	27	27	
Employés	5	5	
Employés Apprentis	1	1	
Total	33	33	

10.5 Rémunérations du dirigeant mandataire social

Durant l'année 2017, la rémunération versée au dirigeant mandataire social s'est élevée à 1 160 milliers d'euros (1 160 milliers d'euros en 2016).

10.6 Tableau des filiales et participations

	Capital	social	Autres Capitaux propres	Quote -part du capita I déten u* %	Valeur compta	ıble des titres	Prêts et avances au 31 12 2017	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaire HT 2017	Résultat de l'exercice 2017 Bénéfice (Perte)	Dividende Encaissé 2017
(en milliers d'euros)	devises	euros			Brute	Nette					
Sociétés françaises											
Legrand France SA	EUR	54 913	959 698	100	3 773 659	3 773 659	903 904	63	846 053	218 709	249 851

Note 11. Faits marquants de l'exercice							
Néant	200						
Note 12. Evénements postérieurs à la clôture							

Néant

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 Limoges

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés6 Place de la Pyramide
92908 Paris La Défense cedex

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 Limoges

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31 décembre 2017

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1- Engagement relatif au régime de retraite collectif obligatoire à cotisations définies relevant de l'article 83 additionnel du CGI, au régime complémentaire « frais de santé » et au « régime de prévoyance : décès, incapacité, invalidité » :

<u>Personne concernée</u>: Monsieur Benoît Coquart, Directeur Général de la société Legrand SA depuis le 8 février 2018.

<u>Nature, objet, modalités et motifs</u>: le Conseil d'administration du 7 février 2018 a autorisé Monsieur Benoît Coquart à continuer à bénéficier de ces régimes suite à sa nomination en qualité de Directeur Général de la société.

Le Conseil d'administration a justifié sa décision au regard des pratiques de marché et des rémunérations observées pour des fonctions de même nature dans les sociétés du CAC 40.

2- Engagement de non concurrence entre la société Legrand SA et son Directeur Général :

<u>Personne concernée</u>: Monsieur Benoît Coquart, Directeur Général de la société Legrand SA depuis le 8 février 2018.

<u>Nature</u>, <u>objet</u>, <u>modalités et motifs</u>: le Conseil d'administration du 20 mars 2018 a autorisé la conclusion d'une clause de non-concurrence entre la société Legrand SA et son Directeur Général, par lequel le Directeur Général s'engage à ne pas à ne pas exercer une activité concurrente de celle de Legrand pendant une durée d'un an à compter de la date de la cessation de ses fonctions.

L'application de cette clause après la cessation des fonctions du Directeur Général est soumise à la décision du Conseil d'administration de la Société, lequel pourra y renoncer unilatéralement. Son application donnerait lieu, pendant une durée d'un an à compter de la date de la cessation des fonctions de Directeur Général, au versement à ce dernier par la Société d'une indemnité mensuelle égale à la moyenne mensuelle du salaire de référence perçu au cours des douze derniers mois de présence dans la Société, étant précisé que le salaire de référence s'entend par le salaire fixe et le variable annuel hors les sommes reçues au titre de la rémunération variable de long terme.

Le Conseil d'administration a motivé sa décision par la nécessité de protéger les intérêts de la Société et des actionnaires en cas de départ de Monsieur Benoît Coquart, Directeur Général.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31 décembre 2017

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Edouard Sattler

Jean-François Viat

Legrand

Société Anonyme

128 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87045 Limoges Cedex

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017



Deloitte & Associés 185, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex France Téléphone: + 33 (0) 1 40 88 28 00

Télécopieur: +33 (0) 1 40 88 28 28

www.deloitte.fr

Legrand

Société Anonyme

128 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87045 Limoges Cedex

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Legrand SA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et qui sont disponibles sur demande auprès de la Direction RSE Groupe.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr Société anonyme au capital de 1 723 040 € Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris lle-de-France Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versaille

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE);
- d'exprimer, à la demande de la société et en dehors du champ d'accréditation, une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les taux de réalisation des objectifs 2017 de la Feuille de route 2014-2018 présentés dans le tableau récapitulatif du paragraphe 4.1.2.2 « Pilotage de la performance » du rapport de gestion, ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L.225-102-4 du code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de neuf personnes et se sont déroulés entre octobre 2017 et mars 2018 pour une durée d'intervention d'environ quinze semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité et l'attestation d'assurance raisonnable, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans les éléments méthodologiques présentés dans le rapport de gestion.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et de prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (présentées en annexe 1):

- au niveau de l'entité consolidante nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités et de sites que nous avons sélectionnés (présentés en annexe 2) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 28 % des effectifs et entre 19 % et 35 % des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

3. Attestation d'assurance modérée sur les taux de réalisation des objectifs 2017 de la Feuille de route 2014-2018

Nature et étendue des travaux

Concernant les taux de réalisation des objectifs 2017 de la Feuille de route 2014-2018 présentés dans le tableau récapitulatif du paragraphe 4.1.2.2 « Pilotage de la performance » du rapport de gestion, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans la partie 2 cidessus pour les informations RSE considérées les plus importantes.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance modérée sur les taux de réalisation des objectifs 2017 de la Feuille de route 2014-2018.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les taux de réalisation des objectifs 2017 de la Feuille de route 2014-2018, pris dans leur ensemble, ont été établis de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2018

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Jean-François Viat Associé Olivier Jan Associé, Développement Durable

Annexe 1

Les informations jugées les plus importantes et sur lesquelles des travaux de détails ont été réalisés sont les suivantes :

Informations importantes

Informations quantitatives relatives à la santé et la sécurité au travail

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de maladies professionnelles reconnues

Autres informations sociales quantitatives

Effectifs inscrits à fin 2017 (répartition des effectifs par genre et type de contrat – CDI et CDD)

Recrutements (part des CDI dans les recrutements CDD et CDI)

Départs (dont démissions, départs en retraite et autres)

Nombre d'heures de formation par collaborateur (Monde)

Absentéisme (Toutes catégories d'emploi)

Pourcentage des effectifs non-managers au salaire minimum

Pourcentage de salariés couverts par un accord et/ou une convention collective

Pourcentage de salariés employés au sein d'entités dans lesquelles il y a une organisation représentative du personnel et/ou syndicale

Nombre d'accords collectifs signés en 2017

Informations environnementales quantitatives

Consommation d'eau (milliers de m³)

Consommation d'énergie directe et indirecte (GWh)

Émissions totales de CO₂ pour le scope 1 et 2 du bilan carbone (milliers teg. CO₂)

Émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie scopes 1, 2 et 3 du bilan carbone (milliers de teq. CO₂)

Emissions de Composés Organiques Volatils (t)

Déchets produits (milliers de t) – dont déchets dangereux

Déchets valorisés (dirigés vers des filières de valorisation) (%)

Informations qualitatives

Promouvoir la diversité (section 4.4.3.2)

Assurer des achats responsables (section 4.3.2, paragraphe « Identification, suivi et accompagnement des fournisseurs sensibles d'un point de vue de la RSE »)

Respecter les droits humains (section 4.4.1)

Politique en matière de lutte contre la corruption (section 4.3.1, paragraphes : « Engagement du groupe », « Programme de compliance groupe » et « Une optimisation du programme de compliance avec la loi Sapin II »)

Lutte contre la contrefaçon (section 4.2.1, paragraphe « Lutte contre la contrefaçon »)

Annexe 2

L'échantillon d'entités et de sites sélectionnés est présenté ci-dessous :

Informations quantitatives relatives à la santé et la sécurité au travail :

Cairo (Egypte), Limousin (France), Varese (Italie), Karl Marx Oulianovsk - Kontaktor (Russie), West Hartford - Wiremold (USA)

Autres informations sociales quantitatives:

Limousin (France), Varese (Italie), Karl Marx Oulianovsk - Kontaktor (Russie), West Hartford - Wiremold (USA)

Informations environnementales quantitatives:

Cairo (Egypte), Magre 123 (France), Fontaine (France), Sille le Guillaume (France), Strasbourg (France), Varese (Italie), Karl Marx Oulianovsk - Kontaktor (Russie), West Hartford - Wiremold (USA)

LEGRAND

Société Anonyme 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 LIMOGES

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 30 mai 2018 – Seizième résolution

PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés 185, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

LEGRAND

Société anonyme 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 Limoges

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 30 mai 2018 - Seizième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital social, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2018 Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Edouard Sattler

Jean-François Viat

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 LIMOGES

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au bénéfice des membres du personnel et/ou mandataire sociaux de la Société ou des sociétés liées ou certains d'entre eux

Assemblée générale mixte du 30 mai 2018 – Dix-septième résolution

PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés 185, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

LEGRAND

Société anonyme
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au bénéfice des membres du personnel et/ou mandataire sociaux de la Société ou des sociétés liées ou certains d'entre eux

Assemblée générale mixte du 30 mai 2018 – Dix-septième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux ou de certaines catégories d'entre eux, de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1,5% du capital social de la société au sens de la décision d'attribution.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2018 Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Edouard Sattler

Jean-François Viat

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 LIMOGES

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale mixte - du 30 mai 2018 — Dixhuitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions

PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés 185, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 LIMOGES

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale mixte – du 30 mai 2018 - Dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingtet-unième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport:

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée générale, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (dix-huitième résolution), (i) d'actions de la Société, (ii) de valeurs mobilières régies par les articles L 228-91 et suivants du Code de commerce qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, ou (iii) de valeurs mobilières régies ou non par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre de la Société, ces valeurs mobilières

pouvant le cas échéant également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créance de la Société ;

- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public (dix-neuvième résolution), (i) d'actions de la Société, (ii) de valeurs mobilières régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, ou (iii) de valeurs mobilières régies ou non par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre de la Société, ces valeurs mobilières pouvant le cas échéant également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créance de la Société, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce;
- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an (vingtième résolution), (i) d'actions de la Société, (ii) de valeurs mobilières régies par les articles L 228-91 et suivants du Code de commerce qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société ou (iii) de valeurs mobilières régies ou non par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre de la Société, ces valeurs mobilières pouvant le cas échéant également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créance de la Société:
- de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une émission (i) d'actions de la Société, (ii) de valeurs mobilières régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, ou (iii) de valeurs mobilières régies ou non par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre de la Société, ces valeurs mobilières pouvant le cas échéant également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créance de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (vingt-quatrième résolution), dans la limite de 5% du capital.

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra, selon la vingt-cinquième résolution, excéder 200 millions d'euros au titre des dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième et vingt-quatrième résolutions, étant précisé que :

- le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 200 millions d'euros au titre de la dixhuitième résolution et,
- le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 100 millions d'euros au titre des dixneuvième, vingtième et vingt-quatrième résolutions.

Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra, selon la vingt-cinquième résolution, excéder 2 milliards d'euros au titre dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième et vingt-quatrième résolutions étant précisé que :

- le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 2 milliards d'euros au titre de la dix-huitième résolution et,
- le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 1 milliard d'euros au titre des dix-neuvième, vingtième et vingt-quatrième résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux dix-huitième, dix-neuvième et/ou vingtième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du code de commerce, si vous adoptez la vingt-et-unième résolution.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre des dixneuvième, vingtième résolutions et vingt-quatrième.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la dix-huitième résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les dix-neuvième et vingtième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2018 Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Edouard Sattler Jean-François Viat

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 LIMOGES

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de diverses valeurs mobilières complexes réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 30 mai 2018 – Vingttroisième résolution

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 LIMOGES

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de diverses valeurs mobilières complexes réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 30 mai 2018 - Vingt-troisième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider l'émission :

- i) d'actions de la Société;
- ii) de valeurs mobilières régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce qui sont des titres de capital de la Société, donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, ou ;
- iii) de valeurs mobilières régies ou non par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, donnant accès ou susceptibles de donner accès à des titres de capital à émettre de la Société, ces valeurs mobilières pouvant le cas échéant également donner accès à des titres de capital existants et/ou à des titres de créances de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera,

avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et anciens salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.3344-1 du Code du travail, dès lors que ces salariés ou anciens salariés sont adhérents à un plan d'épargne de votre Société ou de votre Groupe (ou de tout autre plan aux adhérents duquel les articles L.3332-1 et suivants du code du travail ou toute loi ou réglementation analogue permettraient de réserver une augmentation du capital dans des conditions équivalentes), opération sur laquelle vous êtes amenés à vous prononcer.

Le montant nominal global des augmentations de capital immédiates ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation, ne pourra excéder 25 millions d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera :

- Sur les plafonds de 100 millions d'euros fixés par les dix-neuvième et vingtième résolutions,
- Sur le plafond global de 200 millions d'euros fixé à la vingt-cinquième résolution.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2018 Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Edouard Sattler

Jean-François Viat